

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

**Procès verbal  
de la séance du conseil municipal  
du 17 mai 2010**

**Sommaire**

<b>Page</b>	<b>01</b>		<b>: Page des présents</b>
<b>Pages</b>	<b>02</b>	<b>à</b>	<b>04 : Questions / Réponses orales</b>
<b>Pages</b>	<b>05</b>	<b>à</b>	<b>28 : Délibérations</b>
<b>Pages</b>	<b>29</b>	<b>à</b>	<b>48 : Annexes</b>
<b>Pages</b>	<b>49</b>	<b>à</b>	<b>51 : Amendements adoptés</b>
<b>Pages</b>	<b>52</b>	<b>à</b>	<b>82 : Interventions</b>
<b>Pages</b>	<b>83</b>	<b>à</b>	<b>90 : Additif - Conseil municipal du 26 avril 2010</b>

*(1) Seules figurent les interventions écrites remises à la questure.*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE DIX SEPT MAI DEUX MILLE DIX**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *11 mai 2010*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -  
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -  
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -  
Mme Sylvie DRULHON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT -  
Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR  
- Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-  
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA -  
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Jean-Philippe MOTTE -  
Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET -  
Mme Ariane SIMIAND - Mme Gisèle TAVEL - M. Jacques THIAR -  
Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -  
M. Fabien de SANS NICOLAS - Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX -  
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -  
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ  
- M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H10 à 00H10  
Mme Laure MASSON donne pouvoir à M. Olivier NOBLECOURT de 17H10 à 00H10  
M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à M. Jacques CHIRON de 17H10 à 00H10  
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H10 à 00H10  
M. Gildas LAERON donne pouvoir à Mme Céline DESLATTES de 17H10 à 00H10  
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H10 à 00H10  
Mme Marguerite BON donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H10 à 00H10.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

**QUESTIONS ORALES/  
REPOSES ORALES**



3

**GROUPE ÉCOLOGIE & SOLIDARITE**  
**ÉluEs Verts, ADES, Alternatifs**

Conseil Municipal du 17 mai 2010

**Question orale**

**présentée par Gwendoline Delbos-Corfield**

Nous demandons au Maire de bien vouloir nous indiquer s'il a l'intention et à quelle date d'appliquer le vœu voté par le Conseil Municipal le 23 juin 2008 relatif aux discriminations et inégalités de droits fondées sur l'orientation sexuelle et demandant d'autoriser, après leur signature, la célébration symbolique des PACS de GrenobloisEs en mairie, dans les meilleurs délais.

## Conseil municipal du 17 mai 2010

Réponse orale de Monsieur le Maire  
à la question de Mme Gwendoline DELBOS CORFIELD

Madame la Conseillère municipale,

La position de la ville de Grenoble est inchangée sur cette question de la célébration en Mairie des Pacs depuis le précédent mandat.

La célébration de Pacs en Mairie est en effet possible sous réserve que des demandes nous soient adressées.

Je n'ai jamais été saisi par écrit, c'est-à-dire avec leur signature, d'une demande d'accueil et d'organisation d'une telle célébration. Mais je réitère la consigne donnée aux services de répondre positivement aux demandes de célébration symbolique de Pacs qui nous seraient adressées.

Le plus simple et le plus clair serait d'ailleurs que ces célébrations interviennent après la signature des Pacs au tribunal d'instance, manifestant ainsi l'engagement des deux personnes concernées.

Nous avons aussi indiqué aux associations et collectifs qui nous ont sollicités que ces célébrations se dérouleraient dans la salle des mariages, sous la présidence d'élus disponibles pour présider ces cérémonies.

Je vous indique enfin être disposé à faire étudier l'intérêt que pourrait recouvrir une délibération de notre conseil sur ce sujet.

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 17 mai 2010

Le procès verbal du Conseil municipal du 26 avril 2010 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 1 - (E 008) - FINANCES - Budget Principal : Compte administratif 2009**

M. le Maire quitte la salle à 17h 25 et laisse la présidence à M.SAFAR, premier adjoint.

La séance est suspendue à 17h38 et reprend à 17h47.

Intervention(s): M.SAFAR, M. CHAMUSSY, M. DE SANS NICOLAS.

M. SAFAR suspend la séance à 18h14 afin de réunir les Présidents de groupes. Reprise de la séance à 18h35.

Intervention(s): M. le Maire, M.SAFAR, M. DE SANS NICOLAS, Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE, M. VOIR, M. SABRI, M. DJELLAL, M. BACHIR CHERIF.

M. le Maire quitte la salle et laisse la présidence à M. SAFAR, premier adjoint.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le compte administratif 2009 du Budget Principal ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
  - . un besoin de financement en investissement de 24 488 711,84 euros,
  - . un excédent de fonctionnement de 21 312 488,34 euros,
  - . soit un besoin de financement global de 3 176 223,50 euros.

**Délibération : Adoptée.**

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Ne prend pas part au vote : M. le Maire - Pour : le reste.

**DELIBERATION N° 2 - (E 010) - FINANCES - Budget Principal : Compte de gestion 2009**

Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. DE SANS NICOLAS, Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE, M. VOIR, M. SABRI, M. DJELLAL, M. BACHIR CHERIF.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de déclarer que le compte de gestion 2009 du Budget Principal, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération : Adoptée.**

Ne prennent pas part au vote : M. le Maire + 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Pour : le reste.

**DELIBERATION N° 3 - (E 009) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes administratifs 2009**

Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. DE SANS NICOLAS, Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE, M. VOIR, M. SABRI, M. DJELLAL, M. BACHIR CHERIF, M. KUNTZ.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe Stationnement;

- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
  - . un excédent en investissement de 2 527 513,15 euros,
  - . un excédent de fonctionnement de 1 531 444,01 euros,
  - . soit un excédent global de 4 058 957,16 euros.
  
- d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe Activités Economiques;
  
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
  - . un excédent en investissement de 774 631,16 euros,
  - . un excédent de fonctionnement de 751 091,57 euros,
  - . soit un excédent global de 1 525 722,83 euros.
  
- d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe Locaux Culturels;
  
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
  - . un besoin de financement en investissement de 122 112,51 euros,
  - . un excédent de fonctionnement de 402 388,61 euros,
  - . soit un excédent global de 280 276,10 euros.
  
- d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe Self Clemenceau;
  
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
  - . un besoin de financement en investissement de 8 705,19 euros,
  - . un besoin de financement en fonctionnement de 75 071,76 euros,
  - . soit un besoin de financement global de 83 776,95 euros.
  
- d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe Parkings en Régie;
  
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
  - . un excédent en investissement de 572 305,90 euros,
  - . un excédent de fonctionnement de 42 650,26 euros,
  - . soit un excédent global de 614 956,16 euros.
  
- d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques;
  
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
  - . un excédent en investissement de 804 003,38 euros,
  - . un excédent de fonctionnement de 1 035 338,06 euros,
  - . soit un excédent global de 1 839 341,44 euros.
  
- d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe Mistral-Eaux Claires;
  
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
  - . un excédent en investissement de 469 788,65 euros,
  - . un besoin de financement en fonctionnement de 197 193,44 euros,
  - . soit un excédent global de 272 595,21 euros.

- d'approuver le compte administratif 2009 du budget annexe Cuisine Centrale;
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le compte administratif, soit un résultat cumulé avec les résultats des exercices antérieurs :
  - . un besoin de financement en investissement de 859 529,08 euros,
  - . un excédent de fonctionnement de 181 682,04 euros,
  - . soit un besoin de financement global de 677 847,04 euros.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Budget annexe Stationnement : Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile"+ 5 "Majorité Présidentielle" - Abstention : 4 PC - Ne prend pas part au vote : M. le Maire - Pour : le reste.
- Budget annexe Activités Economiques : Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile"+ 5 "Majorité Présidentielle"- Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Ne prend pas part au vote : M. le Maire - Pour : le reste.
- Budget annexe Parking en Régie : Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs"- Ne prend pas part au vote : M. le Maire - Pour : le reste.
- Le reste de la délibération est adopté.  
Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Ne prend pas part au vote : M. le Maire - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (E 011) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes de gestion 2009

Intervention(s): M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. DE SANS NICOLAS, Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE, M. VOIR, M. SABRI, M. DJELLAL, M. BACHIR CHERIF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que les comptes de gestion 2009 des budgets annexes : Stationnement, Activités Economiques, Locaux Culturels, Self Clemenceau, Parkings en Régie, Teisseire-Jeux Olympiques, Mistral-Eaux Claires, Cuisine Centrale, dressés par le Trésorier Principal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : M. le Maire + 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (A 014) - STATIONNEMENT - Tarification des parcs de stationnement des deux contrats de délégation de service public "Gare-Villeneuve" et "Centre Ville - Villeneuve"

M. le Maire reprend la présidence à 19h45.

La séance est suspendue à 19h48. Pause repas.

Reprise de la séance à 20h20.

Intervention(s): M. SAFAR, Mme MONERY, M. le Maire, M. CHIRON, M. ROUX, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs détaillés ci-dessus pour les parkings des lots 1 "Gare-Villeneuve" et 2 "Centre ville-Villeneuve" à compter du 1er juillet 2010.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (E 025) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Approbation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage du Lot 1 - "Pôle Gare - Villeneuve"

Intervention(s): M. SAFAR, Mme MONERY, M. le Maire, M. CHIRON, M. ROUX, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage du lot 1 "Pôle Gare - Villeneuve" à la société Effia Stationnement et Mobilité;
- d'en approuver les termes;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (E 026) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Approbation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage du Lot 2 - "Pôle Centre ville - Villeneuve"

Intervention(s): M. SAFAR, Mme MONERY, M. le Maire, M. CHIRON, M. ROUX, M. CHAMUSSY, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parkings en ouvrage du lot 2 "Pôle Centre-Ville - Villeneuve" à la société VINCI PARK France et à la société en nom collectif VINCI Park Grenoble;
- d'en approuver les termes;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (E 013) - FINANCES - Création, modification et clôture d'autorisations de programme.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création des autorisations de programme :

"Projet accueil et montage centre d'appels" pour un montant de 533 000 € sur le budget principal

"Gymnase Ampère" pour un montant de 1 900 000 € sur le budget principal

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme :

"Mistral" pour un montant de 5 694 242,85 € sur le budget principal

- d'approuver la clôture des autorisations de programme :

"Extension parc Paul Mistral" pour un montant de 9 504 385,06 € sur le budget principal

"Savoyat - Tarze" pour un montant de 552 188,86 € sur le budget principal

"Nouvelle Cuisine Centrale" pour un montant de 6 884 996,24 € HT sur le budget annexe Cuisine Centrale

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Programme Extension parc Paul Mistral : Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération est adopté.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 9 - (E 001) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): Mme DELBOS- CORFIELD, M. le Maire.

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR** expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |              |
|--|--------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 03 Mai 2010, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse                                  | 04 Mai 2010, |
| - Solidarité   | 05 Mai 2010, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines               | 05 Mai 2010, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable                                 | 06 Mai 2010, |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article : 65737 (chapitre 65)

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse**

MAISON DE LA CULTURE (EPCC)	1 757 000,00
TOTAL ARTICLE	1 757 000,00

Article : 65738 (chapitre 65)

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	2 000,00
MJC PREMOL	2 000,00
TOTAL ARTICLE	4 000,00

Article : 6574 (chapitre 65)

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse**

ASET 38/AIDE A LA SCOLARISATION DES ENFANTS TSIGANES ISERE	1 000,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2 000,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	2 496,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	5 000,00
DYNAMUSIC	1 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	2 000,00
MJC PREMOL	35 000,00
MAISON DES INITIATIVES	10 000,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	10 400,00
CITE EN FORM'	300,00

**COMMISSION Solidarité**

AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	12 000,00
AXES	800,00
CITE EN FORM'	1 500,00
ECOUTE DEUIL	1 100,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
LE PLATEAU	1 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 000,00
ODPHI - OFFICE DPTAL DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ISERE	2 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	5 000,00
SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE ISERE	12 200,00
TEMPO	2 000,00
TERRE DE SIENNE	2 300,00
ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE	5 000,00
AGORA PEUPLE ET CULTURE	3 000,00
ARTISENS	1 500,00
ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE REFORMÉE DE GRENOBLE	1 500,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	5 000,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	6 500,00
CITE EN FORM'	3 000,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	3 000,00
COMMUNIC'ACTION	800,00
CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	3 000,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	3 000,00

FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	3 000,00
HADRA	2 000,00
HISTOIRES DE...	3 000,00
IMMIGRES ITALIENS	4 000,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	2 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	4 000,00
LA CASE	3 000,00
LE PLATEAU	3 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	4 500,00
MJC PREMOL	5 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	2 000,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	3 000,00
OSMOSE ASSOCIATION	1 500,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL	5 640,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	1 500,00
PERES DE TEISSEIRE ASS.	233,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	17 000,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	2 000,00
SASFE	6 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	1 500,00
SOLIDARITE FEMMES GRENOBLE ISERE	1 500,00
SOUL STAND	1 000,00
TOUS TRAVAUX D'ART	1 500,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	2 500,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
ME BACHELARD	2 455,00
MJC ALLOBROGES	2 200,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	45 500,00
<b>COMMISSION Vie urbaine &amp; Dévelop. Durable</b>	
AGENCE LOCALE ENERGIE	47 000,00
<b>COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI</b>	
APPUI AU DEVELOPPEMENT SANTE DIABETE MALI	4 900,00
CENTRE D'INFORMATION INTER-PEUPLES/CIIP	1 500,00
GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT	1 500,00
PRO'PG	500,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	500,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	2 000,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	1 200,00
ALLIANCE ISERE PAYSANS, ECOLOGISTES, CONSOMMATEURS	5 000,00
C VELEC CLUB ENSIEG (CLUB VEHICULE ELECTRIQUE)	1 000,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	20 000,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	1 000,00
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	42 200,00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE GRENOBLE	40 000,00
MINALOGIC PARTENAIRES	5 000,00
PRO'ACTIF, UNE ENTREPRISE ENTRE DEUX ENTREPRISES	18 000,00
<b>TOTAL ARTICLE</b>	<b>469 224,00</b>

Article : 6745 (chapitre 67)

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

FESTIV'ARTS GRENOBLE 498,26

TOTAL ARTICLE 498,26

TOTAL BUDGET 2 230 722,26

## RECTIFICATIF

### CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 26 AVRIL 2010
-----------------------

Il a été affecté une subvention de 1 000,00 €  
à l'association **UNION DE QUARTIER ST LAURENT RIVE DROITE**

Elle aurait dû être instruite au nom de **M P T ST LAURENT**

**Il convient de la modifier au nom de cette association .**

## RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURES 6574 et 6745

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 26 AVRIL 2010

Il a été affecté une subvention de 800,00 €  
et une gratuité de 864,75 €  
à l'association **CCAS - Centre Communal d'Action Sociale**

Elles auraient dû être instruites au nom de **Communic'Action**

Il convient de les modifier au nom de cette association .

Conclusions adoptées

**ADOPTÉE**

Affichée le, **26 MAI 2010**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,

l' Adjoint délégué,

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
**Abderrahmane DJELLAL**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessus.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- CEA- CENG Commissariat à l'Energie Atomique : Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.
- Chambre de Commerce et d'Industrie : Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.
- Minalogic Partenaires : Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.
- Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur :

M. LAERON, Mme HANFF, Mme DIENG, Mme VINCENT, M. GEMMANI, Mme GIROD de L'AIN, M. NOBLECOURT, M. VOIR, M. BRON, Mme PERRIER, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme DESLATTES, Mme MASSON, M. PILAUD, Mme MONERY, Mme EL HADDAD, M. MOTTE, Mme SIMLAND, M. de LONGEVIALLE, Mme CRIFO, M. BACHIR-CHERIF, Mme BLANC TAILLEUR, Mme DELBOS-CORFIELD, Mme VUAILLAT, M. DERBAL, Mme BARACETTI, Mme DOUTRIAUX.

DELIBERATION N° 10 - (E 027) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML SAGES - Transformation de la SAEML en Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) - Approbation des statuts et de la répartition du capital - fixation du montant d'achat et de cession des actions.

Intervention(s): M. SAFAR, Mme BLANC- TAILLEUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'une Société Publique Locale d'Aménagement par transformation de la Société Anonyme d'Economie Mixte SAGES, avec 95% du capital détenu par la Ville de Grenoble et 5% du capital détenu par la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole;
- d'approuver pour cela le rachat par la Ville de Grenoble de l'intégralité des actions SAGES, au prix de 330 € l'action, soit une dépense de 182 820 €;
- d'approuver la cession à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole de 75 actions au prix de 330€, soit une recette de 24 750 €;
- d'approuver le projet de statuts de la SPLA SAGES ci-annexé;
- de maintenir ses 8 représentants au sein du Conseil d'Administration de SAGES, ainsi que son représentant titulaire et son représentant suppléant au sein de l'Assemblée Générale. Ces représentants sont les suivants :

Conseil d'Administration :

M. Philippe de LONGEVIALLE  
 Mme Eléonore PERRIER  
 Mme Aline BLANC-TAILEUR  
 Mme Christine CRIFO  
 Mme Monique VUAILLAT  
 M. Morad BACHIR-CHERIF  
 Mme Céline DESLATTES  
 Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD

Assemblée Générale :

Titulaire : M. Philippe de LONGEVIALLE

Suppléant : Mme Christine CRIFO

- de dire que les montants perçus en tant qu'administrateur par les représentants de la ville de Grenoble, au titre de leur présence, sont identiques à ceux fixés par la délibération n° 15 - G 006 votée par le conseil municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 ;
- d'autoriser M. Philippe de LONGEVIALLE , si le conseil d'administration de la SAGES décidait de nommer le représentant de la ville de Grenoble comme Président de son conseil d'administration, à le représenter à ce poste et à percevoir en conséquence une rémunération identique à celle fixée par la délibération n° 15 - G 006 votée par le conseil municipal lors de sa séance du 04 avril 2008 ;
- d'autoriser son représentant à approuver en assemblée générale de la société SAGES le projet de statuts ci-annexé;
- d'autoriser le président à engager toutes les démarches utiles préalables à la mise en œuvre de ce projet de création d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA).

Délibération : Adoptée.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote concernant la société dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. de LONGEVIALLE, Mme CRIFO, M. BACHIR- CHERIF, Mme BLANC -TAILLEUR, Mme DELBOS-CORFIELD, Mme DESLATTES, Mme PERRIER, Mme VUAILLAT.

DELIBERATION N° 11 - (E 020) - ANIMATION - Tarifs 2010 - Cabaret Frappé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la vente des billets du Cabaret Frappé par le réseau billetterie Fnac.
- d'autoriser les tarifs suivants proposés en prévente et en caisse du soir, à savoir 13 € en tarif réduit, 16 € en tarif plein.
- d'autoriser le tarif suivant en prévente, à savoir 12 € la place pour 3 places achetées sur 3 concerts différents.
- d'autoriser le prélèvement par la Fnac d'une majoration d'un euro soixante dix toutes taxes comprises par billet vendu en prévente.
- que ces tarifs seront pratiqués pour la saison 2010.
- d'autoriser les conditions d'accessions au tarif réduit, sous conditions de présentation d'une pièce justificative aux : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, jeunes de moins de 18 ans, étudiants, groupes de plus de 10 personnes, adhérents des bibliothèques municipales de Grenoble, adhérents FNAC, carte Pass et Géant, titulaires de la carte MC2, aux comités d'entreprise et assimilés.
- d'autoriser la gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 09A603 - 09A600 - 09A602 - 09A598 - 09A599 - 10A228.

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

- Marché 09A603 Fourniture et pose du matériel de contrôle de péage et d'exploitation du parc en enclos de la gare : Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (E 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Régime indemnitaire - Modification concernant les agents du service Police Municipale.

Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ, Mme MONERY, Mme NECIB, M. SAFAR, Mme SALAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les évolutions du régime indemnitaire des agents de police municipale et des chefs de service de police municipale présentées ci-dessus et telles qu'elles figurent dans le tableau annexé à compter du 1er juin 2010 pour l'équipe de soirée et à compter du 1er septembre 2010 pour les équipes de journée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 14 - (E 022) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-joint.

**Délibération : Adoptée.**

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (E 021) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 16 - (E 023) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Contrat d'objectifs territorialisés entre la Ville de Grenoble et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le maire à signer la convention et à percevoir toute recette liée à cette action.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 17 - (E 024) - ADMINISTRATION GENERALE - Archives municipales - demande de subvention à l'Etat pour la numérisation des collections des Archives municipales dans le cadre du programme national du Ministère de la Culture et de la Communication

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat une subvention pour la numérisation des registres paroissiaux conservés par les Archives municipales.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 18 - (E 004) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités Territoriales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Visite des projets urbains de l'Île de Nantes et de Paris Rive Gauche**

- les 22 et 23 avril 2010 à Paris/Nantes - Mme CRIFO, M. DE LONGEVIALLE, M. SIEBERT

**Réunion du Réseau Français des Villes Educatrices**

**Commission Mixte Politique de la Ville/Education de l'AMGVF**

- le 28 avril 2010 à Paris - M. BRON

**Mise en place d'une cuisine scolaire à Ouagadougou**

- du 1er au 11 mai 2010 à Ouagadougou - M. THLAR

**Convention des Maires**

- le 4 mai 2010 à Bruxelles - M. BETTO

**Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales**

- le 11 mai 2010 à Paris - M. DJELLAL

**Participation au Colloque "Accessibilité, aménagement durable, développement durable"**

- les 18 et 19 mai 2010 à Paris - M. GEMMANI

**Délibération : Adoptée.**

Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Création du "Musée Stendhal" - Approbation de l'Avant Projet Définitif des travaux de l'appartement Gagnon - Demandes de subvention à l'Etat (DRAC), au Conseil général de l'Isère et au Conseil régional Rhône-Alpes.  
Intervention(s): Mme BARACETTI, Mme CADOUX, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en oeuvre du dispositif "Musée Stendhal" à gestion unique, mobilisant notamment l'appartement Gagnon ;
- d'approuver l' Avant Projet Définitif de l'opération de restitution et d'aménagement muséographiques de l'appartement Gagnon pour un coût global de 750 000 euros TTC ;
- d'approuver le calendrier du projet et des travaux et le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants à l'opération de travaux de l'appartement Gagnon ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat (DRAC), du Conseil Général de l'Isère et du Conseil Régional Rhône-Alpes les subventions d'un montant le plus élevé possible.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 20 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles conclues entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations culturelles pour l'exercice 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 21 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux situés au Musée de Grenoble, 5 place Lavalette, conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Société des Amis du Musée de Grenoble".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement des termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux, sis 5 place Lavalette, à l'association "Société des Amis du Musée de Grenoble",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée.**

Ne prend pas part au vote : 1 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" (M. STORNY) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble - Intégration de l'association "Troisième Bureau Théâtre contemporain" au réseau informatique de gestion de bibliothéconomie de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de reconnaître l'association "Troisième Bureau Théâtre contemporain" comme bibliothèque associée, dans les conditions définies par la convention ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Troisième Bureau Théâtre contemporain", la convention d'association au réseau informatique de la bibliothèque municipale de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble - Convention pour le développement de la lecture à la Maison d'arrêt de Grenoble-Varces et au Centre de semi-liberté de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'opération conduite par son service "Bibliothèque Relais Lecture" de la bibliothèque municipale de Grenoble, de développement de la lecture à la Maison d'arrêt de Grenoble-Varces et au Centre de semi-liberté de Grenoble,
- d'approuver les dispositions de la convention annexée pour une durée de trois ans à compter du 1er juin 2010, avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, la direction de la Maison d'arrêt de Grenoble-Varces, la direction du Centre de semi-liberté de Grenoble et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, qui se substituera à celle du 22 avril 2003,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée avec la Maison d'arrêt de Grenoble-Varces, le Centre de semi-liberté de Grenoble, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs des spectacles pour la saison 2010-2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs proposés ci-joint pour la saison 2010-2011 du Théâtre municipal
- de dire qu'ils prendront effet à l'ouverture de la billetterie, soit le mardi 1er juin 2010

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 008) - SPORT - Terrain synthétique du stade Villeneuve : autorisation de lancement de l'opération de remise en état et recherche de financement  
Intervention(s): M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le lancement de l'opération de réhabilitation du terrain de sport synthétique Villeneuve,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des partenaires.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (C 009) - SPORT - Conventions cadre de mise à disposition des installations sportives municipales aux associations, sociétés, établissements scolaires et de formation, administrations et autres organismes publics et privés spécialisés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger les conventions cadres d'utilisation des installations sportives en vigueur,
- d'approuver les dispositions de deux nouvelles conventions cadres de mise à disposition des installations sportives municipales aux associations, et sociétés d'une part, aux établissements scolaires et de formation, administrations et autres organismes publics et privés spécialisés d'autre part, établies pour une durée d'un an et renouvelables par tacite reconduction dans la limite de 4 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les associations, sociétés, établissements scolaires et de formation, administrations et autres organismes publics et privés spécialisés pour la mise à disposition des installations sportives.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (C 013) - JEUNESSE - Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir des chèques-vacances pour un montant maximum de 6000 € pour l'année 2010 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée, intervenant entre la ville de Grenoble et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 28 - (A 012) - URBANISME AMENAGEMENT - Polarité SUD : convention partenariale entre Grenoble Alpes Métropole, le SMTC et les villes d'Echirolles, d'Eybens et de Grenoble.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, Mme BOILEAU, M. MOTTE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention partenariale "Polarité SUD entre Grenoble Alpes Métropole, le SMTC et les villes d'Echirolles, d'Eybens et de Grenoble" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale pour une première durée de 3 ans (2010 à 2013) renouvelable par tranche de 3 ans ;

- d'autoriser un programme d'études et de prestations dans le cadre de cette convention pour un montant de 48 000 € HT sur 3 ans (soit 16 000 € HT/an);
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des cofinancements auprès de partenaires institutionnels.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 29 - (A 007) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Coeur de ville - Coeur d'agglomération - Accompagnement de la ligne E de tramway - Attribution d'un marché subséquent de maîtrise d'oeuvre d'espaces publics au titulaire de l'accord cadre.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les principes directeurs d'aménagement et les éléments de programme pour l'aménagement des espaces publics accompagnant la ligne E de tramway ci-énoncés ;
- d'attribuer à Alexandre Chemetoff et Associés le marché subséquent 10A201 de maîtrise d'oeuvre des espaces publics et en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 30 - (A 011) - URBANISME AMENAGEMENT - Mise en place de périmètres d'étude au titre de l'article L111-10 du Code de l'urbanisme autour des projets de la ligne E du tramway et du Pôle Gares - Extension des périmètres d'étude liés au projet de l'Esplanade.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre en considération la mise à l'étude du projet du Pôle-gares au titre de l'article L.111-10 du Code de l'urbanisme et de délimiter les terrains concernés, par le périmètre d'étude y afférant, tel que joint en annexe 1 ;
- de prendre en considération la mise à l'étude du projet de l'extension de la ligne E de tramway sur le cours de la Libération au titre de l'article L.111-10 du Code de l'urbanisme et de délimiter les terrains concernés, par le périmètre d'étude y afférant, tel que joint en annexe 2 ;
- de délimiter les terrains concernés par le projet de l'Esplanade et de les englober dans un périmètre d'étude au sens de l'article L.111-10 du Code de l'urbanisme. Ce périmètre, décrit en annexe 3, annule et remplace celui créé par la délibération du 31 janvier 2005 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre à jour le PLU par arrêté ;
- de procéder à l'affichage de la présente délibération en mairie pendant un mois et de faire mention de la prise en considération des périmètres d'étude Pôle gares, ligne E - Cours de la

Libération et Esplanade dans un journal diffusé dans le département conformément aux dispositions de l'article R.111-47 du Code de l'urbanisme.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 31 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - Droit de Prémption Urbain Renforcé. Elargissement du périmètre Esplanade et institution d'un nouveau périmètre sur Libération.  
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'élargir le périmètre de droit de préemption urbain renforcé sur l'Esplanade, au titre de l'article L.211-4 du Code de l'urbanisme conformément au plan ci-joint ;
- d'instituer un droit de préemption urbain renforcé sur Libération, conformément au plan ci-joint, au titre de l'article L.211-4 du Code de l'urbanisme ;
- que la ville de Grenoble procédera aux mesures de publicité prévues par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme : un affichage de la présente délibération en Mairie pendant un mois ainsi qu'une mention dans deux journaux diffusés dans le département.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (A 001) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Blanche Monier : opération BOUYGUES IMMOBILIER - Acquisition d'une parcelle de terrain à Monsieur CAPELLI et d'une maison à l'EPFL-RG et cession d'un tènement à BOUYGUES IMMOBILIER.  
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFL-RG) la parcelle n° AY 71 pour un montant de 492 418 € ;
- d'échanger sans soulte avec Monsieur Carlo CAPELLI, un tènement d'environ 85 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n° AY 69, appartenant à celui-ci, contre un tènement d'environ 115 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle n° AY 151, appartenant à la Ville de Grenoble ;
- de céder à BOUYGUES IMMOBILIER un tènement d'environ 2 346 m<sup>2</sup> constitué des 2 parcelles acquises ci-dessus et d'une partie à détacher de la parcelle n° AY 151, pour réaliser l'opération de l'ilot B4, B6 composée de 60 logements dont 18 logements locatifs sociaux conformément au cahier des charges de cession, ci-annexé ;
- de créer une servitude de tour d'échelle au profit de la Ville de Grenoble pour l'entretien du mur du cimetière ;
- de dire que la création de cette servitude ne donnera droit à aucune indemnité à BOUYGUES IMMOBILIER ;
- de conditionner cette cession à la rétrocession gratuite par BOUYGUES IMMOBILIER à la

Ville de Grenoble d'une bande de terrain, issue de la parcelle n° AY 70, le long de la rue Blanche Monier, pour réaménager cette rue en fin d'opération conformément au plan foncier ci-joint ;

- de dire que le prix de cession sera de 1 169 750 € HT calculé à partir d'une SHON de 2 146 m<sup>2</sup> au prix de 545 € HT le m<sup>2</sup> ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, et tout document relatif à cette cession,

- d'autoriser BOUYGUES IMMOBILIER à déposer les demandes de permis de construire et de démolir et à réaliser des sondages si nécessaires.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 33 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Blanche Monier : constitution de réserve foncière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Madame BRION d'une propriété sise 17 bis rue Blanche Monier, cadastrée AY 73 pour un montant de 330 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir sur cette parcelle;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents relatifs à cette affaire.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle" - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 34 - (A 006) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC MISTRAL EAUX CLAIRES - Ilot Rhin et Danube : déclassement et cession d'un tènement à la SAIEM Grenoble Habitat pour la réalisation d'une résidence étudiante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du domaine public scolaire du tènement dénommé "Ilot Rhin et Danube", d'une surface d'environ 3 925 m<sup>2</sup>, conformément à l'arrêté préfectoral du 4 août 2006 ci-annexé ;

- d'approuver le déclassement du domaine public des terrains HP66a et HP66b, à prendre sur la parcelle cadastrée section HP n° 66, conformément au plan de division ci-annexé ;

- de céder à la SAIEM GRENOBLE HABITAT ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle le terrain HP66a, préalablement déclassé, conformément au cahier des charges de cession de terrain ci-annexé, au prix de 75 euros H.T. le m<sup>2</sup> de SHON, soit un prix global de 187 575 euros H.T. pour une SHON logements de 2 501 m<sup>2</sup> ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tout document relatif à la cession ;

- d'autoriser la SAIEM GRENOBLE HABITAT ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à débiter les travaux de construction sur le terrain cédé et ce avant la date de signature définitive de l'acte notarié de cession.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 35 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions et cessions de divers biens.

Intervention(s): M. GARCIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter la cession gratuite par la ville de Grenoble de la parcelle cadastrée section BZ numéro 113 d'une superficie de 24 m<sup>2</sup> au profit de Madame GAVET ;
- d'acquérir à titre gratuit la parcelle cadastrée section AH numéro 93 de 45 m<sup>2</sup>, nécessaire à l'alignement de la rue Henri Tarze, auprès de la SNC LE QUORUM ;
- d'incorporer la parcelle AH 93 dans le domaine public de voirie de la ville de Grenoble
- de dire que ce transfert ne donnera lieu à aucun versement au profit du Trésor, conformément à l'article 1042 du Code général des impôts dont la Ville sollicite ici l'application ;
- d'acquérir auprès du CCAS de Grenoble les locaux de l'ancienne crèche Mozart sise 50 rue Nicolas Chorier pour un montant de 220 000 € conformément aux clauses et conditions ci-annexées (notice 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de cessions et d'acquisitions relatifs à ces affaires.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 36 - (A 013) - STATIONNEMENT - Contrat de location de longue durée de places de stationnement dans le parc de stationnement LE CEDRE, au profit de la société Villes et Villages Créations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de contrat d'occupation de longue durée permettant la location de 19 emplacements dans le parking Le Cèdre, au profit de la société Villes et Villages Créations ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 37 - (A 004) - ENVIRONNEMENT - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Grenobloise - avenant N°2 pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant du programme de travail 2010 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, pour l'année 2010, l'avenant n°2 ci-annexé à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération grenobloise;

- d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 47 000 euros à l'Agence Locale de l'Énergie au titre du programme de l'année 2010.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 38 - (A 008) - ENVIRONNEMENT - Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG) - Projet immobilier CEMOI - Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant l'installation de rafraîchissement par pompage sur nappe - Avis du conseil municipal

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation de pompage rejet en nappe déposée par la Compagnie de chauffage sous réserve de :  
la mise en place d'un suivi des températures de la nappe par le pétitionnaire en accord avec A Raymond susceptible d'être impactée par le projet afin d'assurer une gestion équitable et durable de la ressource thermique de la nappe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 39 - (A 003) - ESPACES VERTS - Adhésion de la Ville de Grenoble à l'association Plante & Cité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser l'adhésion de la Ville à l'association Plante & Cité ;  
- d'autoriser le paiement de la cotisation de 2 000 €;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, tout document correspondant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 40 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble - année 2010  
Intervention(s): M. BERTRAND, Mme SIMIAND.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble une subvention de 42 200 €, au titre de l'année 2010, sur le programme d'actions défini dans la convention jointe à la présente délibération.  
  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 41 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble - année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention, pour l'année 2010, d'un montant de 40 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Grenoble, sur le programme d'actions défini dans la convention jointe à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (D 007) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) pour le projet de coopération "La ceinture verte de Ouagadougou, la métropole durable pour tous".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ENSAG,
- de verser à l'ENSAG une subvention de 20 000 Euros, au titre de l'année 2010, pour les actions prévues et énumérées ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Participation au projet européen via l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" dans le cadre du programme "L'Europe pour les citoyens" pour l'action intitulée "Jumelage de villes - rencontres de citoyens".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir une subvention de l'Agence exécutive "Education, audiovisuel et culture" d'un montant de 5 895,54 €;
- de reverser, pour l'accueil à Grenoble du 17 au 24 octobre 2009 des membres de la Volkshochschule d'Essen, les sommes suivantes, soit :
- 4 000 € à l'Université Inter-Age du Dauphiné (UIAD),
- 1 455 € à la Ville de Essen.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (D 011) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention d'objectifs avec l'association MJC PREMOL - Avenant financier pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association MJC PREMOL, un avenant financier d'un montant de 2 000 €, au titre de l'année 2010 pour le déplacement de jeunes grenoblois au camp international organisé par la ville de Essen en Allemagne du 25 juillet au 2 août 2010.

**Délibération : Adoptée.**

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, Mme DIENG.

DELIBERATION N° 45 - (D 012) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention d'objectifs avec l'association MJC MUTUALITE-MAISON DE QUARTIER - Avenant financier pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association MJC MUTUALITE-MAISON DE QUARTIER, un avenant financier d'un montant de 2 000 Euros, au titre de l'année 2010 pour les concerts organisés par l'ensemble Vocal Interlude de la MJC Mutualité et l'East Oxford Community Choir.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme SIMIAND.

DELIBERATION N° 46 - (B 011) - SOLIDARITE - Création du collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics

Intervention(s): M. SAFAR, M. GEMMANI, Mme PLET, Mme PERRIER, M. BERTRAND, M. VOIR, M. BRON, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, Mme MODELSKI, M. DETROYAT, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer un collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics présidé par Monsieur Charles CATTEAU, ancien magistrat.

- de nommer, membres du collège, parmi les conseillers municipaux :

Monsieur Jean Michel DETROYAT,  
Monsieur Paul BRON,  
Monsieur Stéphane GEMMANI,  
Monsieur Patrice VOIR,  
Madame Camille PLET,  
Madame Pascale MODELSKI.

- de nommer, membres du collège, les personnalités qualifiées suivantes :

Monsieur Charles CATTEAU, ancien magistrat,  
Monsieur Denis DREYFUS, ancien bâtonnier,  
Madame Michèle JOLY, ancienne Présidente du Tribunal Administratif,  
Monsieur Luc GWIAZDZINSKI, enseignant-chercheur géologue,  
Monsieur Sébastien ROCHÉ, chercheur sociologue,  
Monsieur Pierre GERMAIN-BONNE, secrétaire général de l'union locale de Grenoble CGT.

- de nommer, membres du collège les représentants des associations, notamment de défense des droits de l'Homme, suivantes :

SOS Racisme,  
AIV (Aide Information aux Victimes),  
ADATE (Association Dauphinoise Accueil Travailleurs Etrangers).

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 4 PC - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 47 - (B 005) - SOLIDARITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010.

Intervention(s): Mme TAVEL, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de soutenir l'action des associations suivantes:  
MJC Allobroges pour un montant de 2 200 euros,  
Maison de l'enfance Bachelard pour un montant de 2 455 euros.
- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT.

DELIBERATION N° 48 - (B 004) - SOLIDARITE - Signature d'une convention entre la Ville de Grenoble, l'Etat (Direction départementale de la Sécurité Publique) et SOS Médecins de Grenoble relative à la gestion des ivresses publiques manifestes pendant la période estivale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble, l'Etat (Direction départementale de la sécurité publique) et SOS Médecins Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 49 - (B 006) - SOLIDARITE - Accueil à Grenoble des XIIème rencontres nationales de la démocratie locale - convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'IUFM

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention annexée

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 50 - (B 001) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la Ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder les subventions suivantes :
  - Association des Immigrés Italiens pour un montant de 4 000 €,
  - Le Plateau pour un montant de 3 000 €,
  - MJC Prémol pour un montant de 5 000 €,
  - ODTI pour un montant de 2 000 €,
  - MJC Maison pour tous Abbaye pour un montant de 4 500 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme VINCENT, Mme BARACETTI, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme DESLATTES, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme DIENG, Mme EL HADDAD.

DELIBERATION N° 51 - (B 009) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs et de moyens avec la Confédération Syndicale des Familles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble, la Confédération Syndicale des Familles Union départementale et la Confédération Syndicale des Familles Union locale.
- d'attribuer une subvention de 9 500 euros à la confédération syndicale des familles union locale, correspondant au solde de l'engagement total 2010

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 52 - (B 010) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention avec l'association Cultur'Act pour l'organisation de l'évènement "Mistral Courant d'Air" le 28 et 29 mai 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 53 - (B 007) - SANTE PUBLIQUE - Avenants de conventions passées entre la Ville et des associations grenobloises menant des actions de santé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants ci-annexés ;
- d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- . 12 200 euros à Solidarité femmes
- . 12 000 euros à l'AGECSA
- . 5 000 euros à l'ODTI
- . 2 000 euros à la MJC Abbaye
- . 1 000 euros au Plateau/ CSC Mistral-Drac.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention aux associations dans lesquelles ils ont la qualité d'administrateur : Mme HANFF, M. GEMMANI, Mme GIROD de L'AIN, M. NOBLECOURT, M. VOIR, Mme EL HADDAD, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme DRULHON, Mme NEPI.

DELIBERATION N° 54 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole - Commission locale d'évaluation des transferts de charges.  
Intervention(s): M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de désigner 8 représentants de la ville de Grenoble en qualité de titulaires à la commission locale d'évaluation des transferts de charges :

- Monsieur Jérôme SAFAR,
- Madame Aline BLANC-TAILLEUR,
- Madame Eléonore PERRIER,
- Madame Béatrice DOUTRIAUX,
- Monsieur Abderrahmane DJELLAL,
- Madame Marie-France MONERY,
- Monsieur Hakim SABRI,
- Monsieur Olivier ROUX.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 55 - (G 003) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Hôpital rhumatologique de Saint-Martin d'Uriage et Syndicat Mixte du Parc Naturel du Vercors.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté.  
Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour le reste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**Hôpital rhumatologique de Saint-Martin d'Uriage :**

- de désigner M. Patrice VOIR en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil de surveillance de l'hôpital rhumatologique de Saint-Martin d'Uriage.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel du Vercors :**

- de désigner M. Eric GRASSET en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein

du comité syndical du parc naturel du Vercors.

- de désigner M. Patrice VOIR en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du comité syndical du parc naturel du Vercors.

**Délibération : Adoptée.**

Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 56 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ses délégations de pouvoirs.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H10**

ANNEXE(S)

Tous les tarifs sont en euros TTC

**TARIFS HORAIRES**

Lafayette Philippeville Musée	
<i>Base : 1h = 1,90 €</i>	
1,50 €	0 h 47
3,00 €	1 h 35
4,00 €	2 h 06
5,00 €	2 h 38
6,00 €	3 h 09
7,00 €	3 h 41
8,00 €	4 h 13
9,00 €	4 h 44
10,00 €	5 h 16
11,00 €	5 h 47
12,00 €	6 h 19
13,00 €	6 h 51
14,00 €	7 h 22
15,00 €	24 h 00

Berriat- Alsace-Lorraine Hoche Verdun	
<i>Base : 1h = 1,70 €</i>	
1,50 €	0 h 53
3,00 €	1 h 46
4,00 €	2 h 21
5,00 €	2 h 56
6,00 €	3 h 32
7,00 €	4 h 07
8,00 €	4 h 42
9,00 €	5 h 18
10,00 €	5 h 53
11,00 €	6 h 28
12,00 €	7 h 04
13,00 €	7 h 39
14,00 €	8 h 14
15,00 €	24 h 00

Terray	
<i>Base : 1h = 1,45 €</i>	
1,50 €	1 h 02
3,00 €	2 h 04
4,00 €	2 h 46
5,00 €	3 h 27
6,00 €	4 h 08
7,00 €	4 h 50
8,00 €	5 h 31
9,00 €	6 h 12
10,00 €	6 h 54
11,00 €	7 h 35
12,00 €	8 h 17
13,00 €	8 h 58
14,00 €	9 h 39
15,00 €	24 h 00

Europole		
		<i>/ heure</i>
1,50 €	0 h 45	2,00 €
3,00 €	1 h 30	2,00 €
4,00 €	2 h 00	2,00 €
7,50 €	4 h 00	1,88 €
12,00 €	12 h 00	1,00 €
17,00 €	24 h 00	0,71 €

Le Doyen		
		<i>/ heure</i>
1,00 €	0 h 45	1,33 €
2,50 €	1 h 30	1,67 €
3,50 €	2 h 00	1,75 €
5,00 €	4 h 00	1,25 €
8,50 €	12 h 00	0,71 €
13,00 €	24 h 00	0,54 €

Hôtel de ville	
0,00 €	0 h 30
1,00 €	1 h 30
3,00 €	5 h 00
4,00 €	6 h 00
5,00 €	7 h 00
6,00 €	8 h 00
7,00 €	9 h 00
8,00 €	10 h 00
9,00 €	11 h 00
10,00 €	24 h 00

Géants	
0,00 €	0 h 30
0,30 €	1 h 00
0,60 €	2 h 00
0,90 €	3 h 00
1,20 €	4 h 00
1,50 €	5 h 00
1,80 €	6 h 00
2,10 €	7 h 00
2,40 €	8 h 00
2,70 €	9 h 00
+ 0,30 € à chaque heure suivante	

TARIFS DE SOIREE

*Les tarifs de soirée s'appliquent de 19h30 à 7h30.*

Philippeville Musée	
2,00 €	1 h 30
3,50 €	3 h 00
5,00 €	5 h 00
6,00 €	12 h 00

Lafayette Berriat- Alsace-Lorraine Hoche Verdun	
1,00 €	1 h 30
2,50 €	3 h 00
4,00 €	5 h 00
6,00 €	12 h 00

Terray	
1,50 €	1 h 30
3,00 €	3 h 30
4,50 €	12 h 00

Europole	
1,50 €	2 h 00
3,00 €	5 h 00
4,50 €	12 h 00

Le Doyen	
1,00 €	1 h 30
2,00 €	3 h 00
3,00 €	4 h 30
4,00 €	12 h 15

FORFAITS WEEK-END

*Les forfaits Week-end s'appliquent du vendredi 17h au lundi 10h.*

Europole	20 €
Le Doyen	15 €

**ABONNEMENTS**

Les tarifs indiqués sont des montants mensuels plafonds, en euros TTC. Les délégataires pourront appliquer des remises commerciales ou des tarifs dégressifs pour des abonnements trimestriels, semestriels ou annuels par exemple.

**SECTEUR CENTRE VILLE**

		Lafayette	Philippe - ville	Berriat- Alsace- Lorraine	Musée	Hoche	Verdun
Tout public	24/24h	120	120	120	120	120	120
	Nuit et WE	60	60	60	60	60	60
	Affaire			90		90	
	Courte durée 6 jours			41	50	50	
	Courte durée 10 jours			62	80	80	
	Courte durée 15 jours			74	95	95	
	Courte durée 30 jours			120			
	Grandes hauteurs						
	Boxes				360		
	Moto	60			60		
	Vélo		5	5	5		
	Véhicules de moins de 3m		60		60		
Résidant	24/24h Résidant			60	60	60	
	Nuit et WE résidant	30	30	30	30	30	30
Places AutoPartage		60	60	60	60	60	60

		Europole	Le Doyen	Terray	Hôtel de Ville	Irvoy	Cèdre
Tout public	24/24h	120	110	110	100*	110	
	Nuit et WE	60	60	60			
	Affaire	90	70		70*		
	Courte durée 6 jours	41	35				
	Courte durée 10 jours	62	52				
	Courte durée 15 jours	74	62				
	Courte durée 30 jours	132					
	Grandes hauteurs			86			
	Boxes						
	Moto		26		30	26	
	Vélo		5	5	5**		
	Véhicules de moins de 3m				60		
Résidant	24/24h Résidant		55	55	50	55	55
	Nuit et WE résidant	30		30	30		
Places AutoPartage		60		60	60		

\* Sur le parc Hôtel de Ville, le délégataire appliquera pendant la première année du contrat un tarif d'abonnement 24/24 tout public unique pour les véhicules légers, équivalent au tarif de l'abonnement Affaire, soit 70 €.

\*\* Pour les détenteurs d'un abonnement véhicule sur le parc Hôtel de Ville, le tarif de l'abonnement mensuel vélo est à 1 euro.

### SECTEUR VILLENEUVE

		Coût mensuel	Dont charges
<b>Géants</b>	Boxes 12 m <sup>2</sup> HLM	38 €	14 €
	Boxes 14 m <sup>2</sup>	47 €	14 €
	Grandes hauteurs	62 €	14 €
	Places plateau	26 €	14 €
	Motos	13 €	0 €
	Propriétaires de boxes	14 €	14 €
<b>Troubadours</b>	Boxes 13 m <sup>2</sup> HLM	38 €	14 €
	Boxes 134 m <sup>2</sup>	47 €	14 €
	Boxes 22 m <sup>2</sup>	55 €	14 €
	Boxes doubles (2x13 m <sup>2</sup> )	66 €	14 €
	Places plateau	26 €	14 €
<b>Silo 1</b>	Boxes 14 m <sup>2</sup> HLM	30 €	6 €
	Boxes 14 m <sup>2</sup>	39 €	6 €
	Boxes 17 m <sup>2</sup>	42 €	6 €
<b>Village olympique Nord et Sud</b>	Boxes 14 m <sup>2</sup>	39 €	6 €
	Boxes 17 m <sup>2</sup>	45 €	6 €

## ABONNEMENTS PETITS ROULEURS

Cet abonnement est applicable dans les parcs Musée, Hoche, Hôtel de Ville, Lafayette, Berriat-Alsace-Lorraine, Le Doyen et Terray.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

- 5 sorties et moins : 40 €
- 6 sorties : 44 €
- 7 sorties : 48 €
- 8 sorties : 52 €
- 9 sorties : 56 €
- 10 sorties et plus : 60 €

Un abonnement **Résidant Très petit rouleur** sera par ailleurs mis en place sur le parc Hôtel de Ville. La grille tarifaire proposée est la suivante :

- 2 sorties et moins : 20 €
- 3 sorties : 25 €
- 4 sorties : 30 €
- 5 sorties : 35 €
- 6 sorties : 40 €
- 7 sorties : 45 €
- 8 sorties : 50 €
- 9 sorties : 55 €
- 10 sorties et plus : 60 €

# FILIERE POLICE

Cadre d'emplois	Grades	Type d'indemnité	Pourcentage ou montant	Avec niveaux de responsabilité		
				Pourcentage ou montant	Pourcentage ou montant	Pourcentage ou montant
Cadre d'emplois des chefs de service de police	♦ Agents ayant un indice brut supérieur à 380	Indemnité Spéciale	22 % du traitement brut	Fonction de chef d'unité Equipe de journée 24 % Equipe de soirée 30 %	Fonction d'adjoint au chef de poste 26 %	Fonction de chef de poste 28 %
	· chef de service de police de classe exceptionnelle					
	· chef de service de police de classe supérieure > = 2ème échelon					
	· chef de service de police de classe normale > ou = 6ème échelon					
	♦ Agents ayant un indice brut inférieur ou égal à 380					
Cadre d'emplois des agents de police municipale	· équipes de journée	Indemnité Spéciale	22 % du traitement brut			
	· chef de service de police de classe supérieure (1er échelon)					
	· chef de service de police de classe normale < = 5ème échelon					
	· équipe de soirée					
	· chef de service de police de classe supérieure (1er échelon)					
· chef de service de police de classe normale < = 5ème échelon						
Cadre d'emplois des agents de police municipale	· équipes de journée	Indemnité d'Administration et de Technicité	1 494,54			
	· chef de police					
	· brigadier chef principal					
	· brigadier / brigadier chef					
Cadre d'emplois des agents de police municipale	· gardien	Indemnité Spéciale	20 % du traitement brut			
	· chef de police					
	· brigadier chef principal					
	· brigadier / brigadier chef					
Cadre d'emplois des agents de police municipale	· équipes de soirée	Indemnité d'Administration et de Technicité	1 992,72			
	· chef de police					
	· brigadier chef principal					
	· brigadier / brigadier chef					
Cadre d'emplois des agents de police municipale	· gardien	Indemnité Spéciale	20 % du traitement brut			
	· chef de police					
	· brigadier chef principal					
	· brigadier / brigadier chef					

Annexe à la délibération N° 18-5006

## TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Musée	Adjoint technique	Adjoint administratif
Administration Générale et Relations Extérieures	Ressources Juridiques	Marchés publics	Ingénieur	Attaché
Administration Générale et Relations Extérieures	Ressources Juridiques	Marchés publics	Rédacteur	Attaché
Solidarité	Santé Publique et Environnementale	Santé Scolaire	Assistant socio-éducatif	Infirmier
Environnement Urbain	Espace Public	Espaces Verts	Agent de maîtrise (4 postes)	Adjoint technique (4 postes)
Administration Générale et Relations Extérieures	Direction Moyens d'Information	Systèmes d'Information	Technicien	Ingénieur
Finances – Achats et Contrôle de Gestion	Finances	Budget et Programmation	Adjoint administratif	Rédacteur
Solidarité	Action Territoriale	Bureaux Publics	Adjoint technique (3 postes)	Adjoint administratif (3 postes)
Solidarité	Action Territoriale	Bureaux Publics	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Solidarité	Prévention et Sécurité	Police Municipale	Adjoint technique (2 postes)	Agent de police municipale (2 postes)

### Liste des avenants financiers aux conventions pluriannuelles pour l'exercice 2010

Secteur	Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la 1 <sup>re</sup> convention	Montant de la subvention 2010	Montant de la subvention 2010
THEATRE	Théâtre PREMOL	Fonctionnement et projets	CONVENTION PLURIANNUELLE N° 46-C011 DU 26/02/2007	35 000 €	35 000 €
MUSIQUES ACTUELLES	Atelier de Recherche et de Création Dramatique	Fonctionnement et projets	CONVENTION D'OBJECTIFS CM DU 01/12/2003	5 000 €	5 000 €

Annexe à la délibération N 241 2010  
**THEATRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2010 - 2011**

**TARIFS**

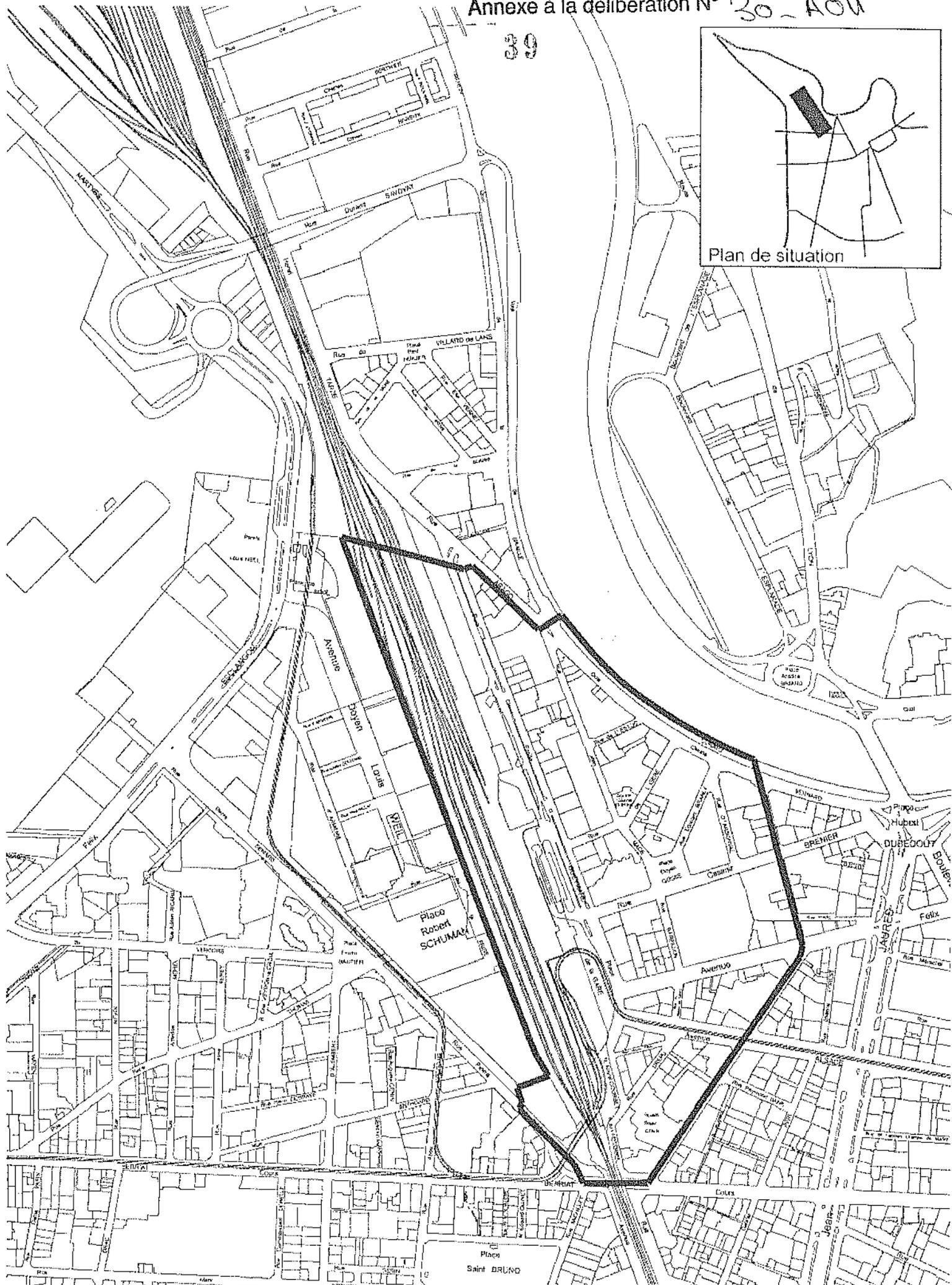
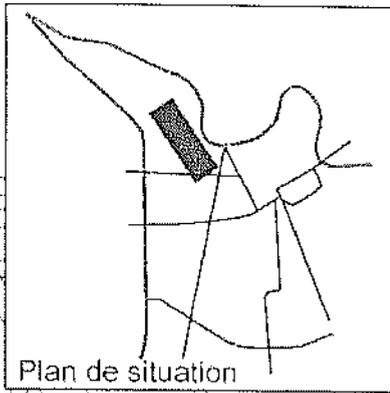
SPECTACLES	DATES	Plein	Collectivités TTI Alices	Demandeur d'emploi Rmiste Demandeur d'asile	Forfait Première	Moins de 18 ans	Associations culturelles	
STEPHANE GUILLON	17/09/10	30 €	28 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
STEPHANE GUILLON	18/09/10	30 €	28 €	10 €	-	10 €	10 €	
LE JARDIN DES DELICES	24/09/10	35 €	33 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
QUI EST M. SCHMITT ?	05/10/10	40 €	SANS REDUCTION					
QUI EST M. SCHMITT ?	06/10/10	40 €	SANS REDUCTION					
LA NUIT DES ROIS	19/10/10	35 €	33 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LA NUIT DES ROIS	20/10/10	35 €	33 €	10 €	-	10 €	10 €	
MIAM MIAM	05/11/10	35 €	33 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
MIAM MIAM	06/11/10	35 €	33 €	10 €	-	10 €	10 €	
LES AUTRES	16/11/10	30 €	28 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LES AUTRES	17/11/10	30 €	28 €	10 €	-	10 €	10 €	
LA SERVA AMOROSA	25/11/10	45 €	SANS REDUCTION					
LA SERVA AMOROSA	26/11/10	45 €	SANS REDUCTION					
FAISONS UN REVE	01/12/10	40 €	SANS REDUCTION					
SERGE PAPAGALLI	07/12/10	20 €	18 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
SERGE PAPAGALLI	08 au 18/12/10	20 €	18 €	10 €	-	10 €	10 €	
LE PAQUET	07/01/11	30 €	28 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LE PAQUET	08/01/11	30 €	28 €	10 €	-	10 €	10 €	
PAROLE ET GUERISON	20/01/11	35 €	33 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
PAROLE ET GUERISON	21/01/11	35 €	33 €	10 €	-	10 €	10 €	
VIVIEN LEIGH	25/01/11	20 €	18 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
TRACES	28/01/11	25 € / 20 € *	23 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
TRACES	29/01/11	25 € / 20 € *	23 €	10 €	-	10 €	10 €	
LE VOYAGE DE VICTOR	03/02/11	30 €	28 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LE VOYAGE DE VICTOR	04/02/11	30 €	28 €	10 €	-	10 €	10 €	
LA BOHEME	11/02/11	40 €	SANS REDUCTION					
LE ROI SE MEURT	17/02/11	45 €	SANS REDUCTION					
LE ROI SE MEURT	18/02/11	45 €	SANS REDUCTION					
LES MOTS ET LA CHOSE	24/02/11	25 €	23 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
DESIRE	16/03/11	30 €	28 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
DESIRE	17/03/11	30 €	28 €	10 €	-	10 €	10 €	
NOUVELLES BREVES	24/03/11	35 €	33 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
NOUVELLES BREVES	25/03/11	35 €	33 €	10 €	-	10 €	10 €	
WILLIAM SELLER	29/03/11	35 €	33 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
JE L'AIMAIS	31/03/11	30 €	28 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
FRANCOIS-XAVIER DEMAISON	05/04/11	25 €	23 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LA BELLE DE CADIX	08/04/11	40 €	SANS REDUCTION					
LES HOMMES PREFERENT MENTIR	14/04/11	30 €	28 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LES HOMMES PREFERENT MENTIR	15/04/11	30 €	28 €	10 €	-	10 €	10 €	
LE CID	21/04/11	20 €	18 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LE CID	22/04/11	20 €	18 €	10 €	-	10 €	10 €	
BERENICE	10/05/11	35 €	33 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
BOIRE, FUMER ET CONDUIRE VITE	19/05/11	25 €	23 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
BOIRE, FUMER ET CONDUIRE VITE	20/05/11	25 €	23 €	10 €	-	10 €	10 €	
CLAIR DE LUNE	24/05/11	15 €	SANS REDUCTION					
DROLES DE MECS	27/05/11	15 €	SANS REDUCTION					

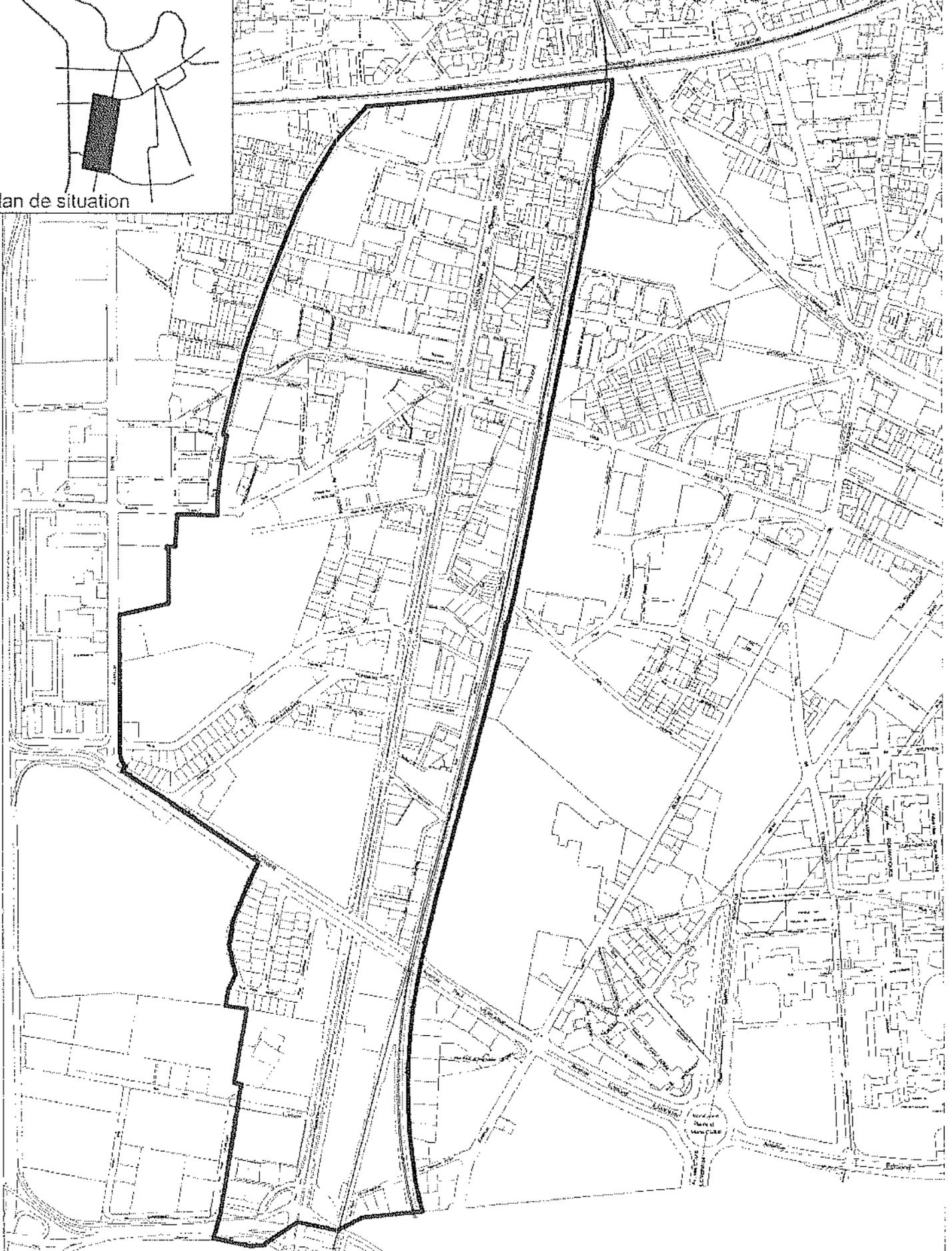
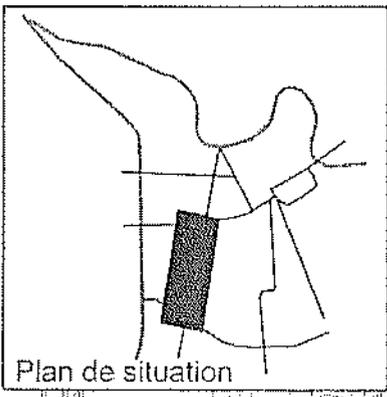
\* 20 € pour les 3 premiers rangs (sans réduction Collectivités, TTI, Alices), 25 € autres rangs

**Forfait première :** Tarif réservé aux étudiants de moins de 28 ans et aux volontaires du Service Civil, pour la première représentation des spectacles.

**Associations culturelles :** Tarif réservé aux associations culturelles ayant passé une convention de partenariat avec le Théâtre municipal de Grenoble.

**Tarif Dernière minute :** En sus des tarifs mentionnés ci-dessus, le Théâtre municipal de Grenoble propose un tarif de Dernière minute à 10 € la place, applicable à tous les spectacles et pratiqué le soir de chaque représentation à l'ouverture des portes dans la limite des places disponibles jusqu'à 50 places maximum.

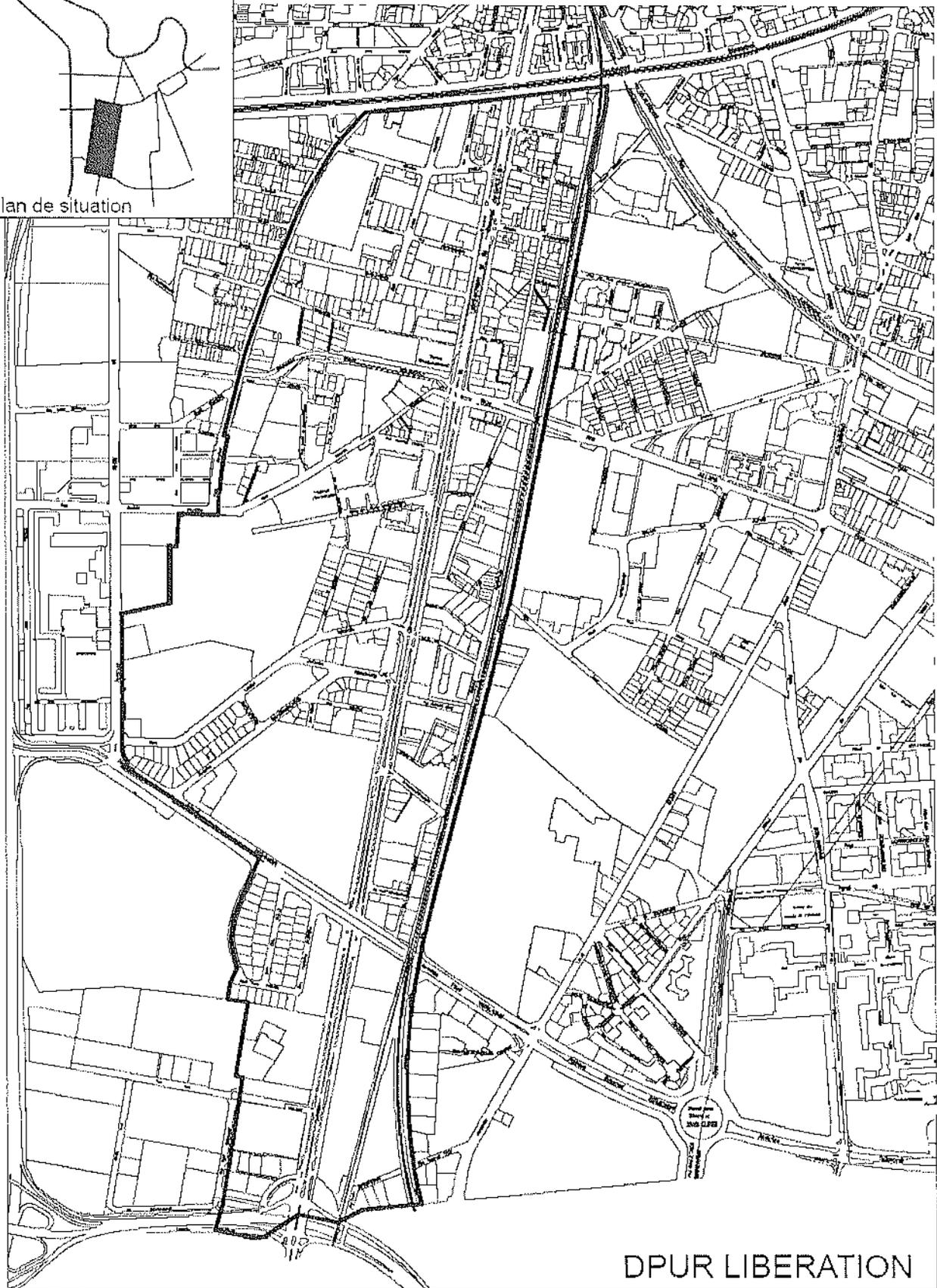




Périmètre d'étude LIGNE E LIBERATION







Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE, ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS</b>						
09A518	Services	SAFARI 75212 PARIS CEDEX 13	Conseils et publications d'offres d'emploi (internet ou presse)	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 45 000 € HT	16/04/2010
10S061	Services	MECAPLASTIC 85700 POUZAUGES	Maintenance des appareils de conditionnement et étiquetage de la cuisine centrale de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 30 000 € HT	31/03/2010
10S123	Services	ACTIPUBLIC 69120 VAULX EN VELIN	Proposition d'une formule de lissage des variations tarifaires du service public d'assainissement	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 10 000 € HT	25/03/2010
09S422	Services	LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL 38028 GRENOBLE CEDEX 1	Analyses microbiologiques de denrées alimentaires	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 20 000 € HT	08/04/2010
09S396	Services	CEDRALIS SAS 92800 PUTEAUX	Mise à disposition de la ville de Grenoble d'un système d'automate d'appel dans le cadre de son plan communal de sauvegarde	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 22 000 € HT	06/04/2010
10S151	Services	MONSIEUR GABRIEL SZEFTTEL 94203 IVRY SUR SEINE	Action de prévention en direction de la jeunesse au centre ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 60 000 € HT	22/04/2010
09S606	Services	5 CONTINENTS ÉDITION 20124 MILAN - Italie	Édition du catalogue de l'exposition consacrée au général de Beyle	Marché à prix global et forfaitaire	20 300 € HT	20/04/2010
10S152	Services	NES & CITÉ 69120 VAULX EN VELIN	Organisation de l'opération JOBS et CITÉ URBAIN	Marché à prix global et forfaitaire	29 220 € HT	20/04/2010
10S079	Services	IMPRIMERIE DU PONT DE CLAIX 38640 CLAIX	Impression de la mise à jour du guide de la qualité environnementale en architecture et urbanisme	Marché à prix global et forfaitaire	9 860 € HT	11/03/2010
10P083	Prestations intellectuelles	TRAJECTOIRES REFLEX 69007 LYON	Évaluation de l'expérimentation "Pause matinienne sur le secteur 6"	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum 40 000 € HT	23/04/2010
09P621	Prestations intellectuelles	TEKHNE ARCHITECTES 69009 LYON	Mise à jour du guide de la qualité environnementale en architecture et urbanisme	Marché à prix global et forfaitaire	19 850 € HT	04/12/2009

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
<b>II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :</b>				
10-1348	Arrêté (06/04/2010)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. CANTELE tendant à l'annulation d'une délibération votée par le conseil municipal lors de sa séance du 26/10/2009.	
10-1349	Arrêté (06/04/2010)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion des squatters occupant irrégulièrement une propriété située 83 rue de Stalingrad.	45
10-1417	Arrêté (12/04/2010)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. POLLICAND tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire n°08-3138 du 18/07/2008 délivré à M. et Mme FADY.	
10-1502	Arrêté (12/04/2010)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 22/02/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. BELDJENNA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
10-1503	Arrêté (12/04/2010)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 3/01/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. BIZET, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

10-1504	Arrêté (12/04/2010)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 24/03/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. BELDJENNA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
10-1505	Arrêté (12/04/2010)	Me BOULLOUD	En cas de suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression dont ont été victimes le 3/03/2010, dans l'exercice de leurs fonctions, Mme TRAUCHESSÉ et M. ARMAND, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
10-1506	Arrêté (12/04/2010)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 23/03/2010, dans l'exercice de ses fonctions, M. MARZOCCA, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
10-1548	Arrêté (13/04/2010)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 19/03/2010, dans l'exercice de ses fonctions, Mme EYMERY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	46
10-1600	Arrêté (21/04/2010)	Me FIAT	La défense des intérêts de la Ville est confiée à Maître FIAT, en vue d'obtenir l'expulsion du domaine public de la SARL CZ Bar le Perroquet.	
10-1616	Arrêté (22/04/2010)	Me DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction compétente aux fins d'obtenir l'expulsion des personnes sans droit ni titre occupant le tènement situé 51/57 route de Lyon.	
10-1620	Arrêté (26/04/2010)	Me HEINTZ	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en référé expertise et provision déposée devant le Tribunal administratif par M. WALTER MICHEL tendant à la condamnation de la commune de Grenoble du fait de sa chute causée par le mauvais état de la chaussée, rue Clot Bey, le 9/02/2008.	

10-1659	Arrêté (30/04/2010)	Sté CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Mme OUERGHI tendant à l'annulation de l'arrêté de péril n° 09-5149 du 15/01/2010.
<b>III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :</b>			
	Avenant n°1 au bail dérogatoire du 23/02/2009 (03/03/2010)	Sarl LA ROUE VERTE 25 avenue de Constantine 38100 Grenoble	Le bail dérogatoire du 23/02/2009 est résilié avec effet au 31/03/2010.
	Avenant n°1 au bail professionnel du 31/01/2007 (29/03/2010)	M. OTERO Mme HIRTZ M. RAYNAUD M. AZAN	Une déduction de 156,94 € HT et hors charges, calculée au prorata de la surface qui est libérée par M. OTERO, est faite sur le loyer du local, et ceci sur une période maximale de 6 mois, soit jusqu'au 30/09/2010 au plus tard.
	Convention de participation financière aux coûts des équipements (26/04/2010)	Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole	Projet Nanobio 2 (Métro) - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.
	Bail dérogatoire (19/04/2010)	M. LEONARDON 5 rue Jules Ferry 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 13,55 m <sup>2</sup> au sein de la Pépinière LE POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : 23 mois, du 1/05/2010 au 30/10/2010.
			Redevance mensuelle : 117 € HT et hors charges

	<p>Convention de participation financière aux coûts des équipements (06/04/2010)</p>	<p>CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble Cédex 9</p>	<p>Projet CEA – extension D2 (projet définitif) - Convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC de la Presqu'île.</p>	<p>48</p>
--	--	--	--	-----------

**AMENDEMENT (S)**

**ADOPTE (S)**

Conseil municipal du 17 mai 2010

Amendement  
à la délibération n° 12 – E 002

ADMINISTRATION GENERALE : Marchés publics – autorisation de signer

Mme Marie-Josée Salat expose,

**Dans l'exposé :**

Au premier paragraphe, il convient de remplacer "réunie le 5 mai 2010 " par " réunie les 5 et 12 mai 2010"

Rajouter après le point :

**MAINTENANCE DES ASCENSEURS, MONTE CHARGES ET ELEVATEURS  
POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

**MARCHES DE TRAVAUX**

**MARCHE NEGOCIE  
Art 35 I 1° du CMP**

**TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS D'ALPEXPO**  
(marché 10A228)

Un marché négocié a été lancé suite à un appel d'offres infructueux pour la rénovation des bâtiments d'ALPEXPO.

La commission d'appel d'offres réunie le 12 mai 2010 a décidé d'attribuer le lot 8 "chauffage – ventilation – plomberie" marché à prix global et forfaitaire à la société STREIFF dont le siège social est situé à SAINT MARTIN LE VINOUX (38950) pour un montant de 670 000,00 € HT.

Ce marché comporte une clause d'insertion par l'économie, sur la base de l'article 14 du code des marchés publics, dans le cadre du dispositif Chantier et Emplois piloté par Grenoble Alpes Métropole.

La durée du marché est de quatre ans ferme, non reconductible.

IMPUTATION BUDGETAIRE  
Exercice : 2010  
Chapitre :23  
Nature 2313

**Dans le dispositif :**

alinéa 2, ajouter le numéro de marché suivant : 10A228

*Adopté!*

AMENDEMENT  
à la délibération n° 55 – G 003

ADMINISTRATION MUNICIPALE : Désignation de représentants de la ville de Grenoble de divers organismes : Hôpital rhumatologique de Saint-Martin d'Uriage.

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Il convient de modifier le titre de la délibération comme suit :

**ADMINISTRATION MUNICIPALE : Désignation de représentants de la ville de Grenoble de divers organismes : Hôpital rhumatologique de Saint-Martin d'Uriage et Syndicat Mixte du Parc Naturel du Vercors.**

Il convient de compléter la délibération par un second paragraphe :

**Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel du Vercors, aux dispositions réglementaires en vigueur et vu la délibération n° 20 – G 022 du 4 avril 2008, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du comité syndical de ce Parc Naturel.**

Le dispositif est modifié comme suit par l'ajout de deux alinéas :

- de désigner M \_\_\_\_\_ en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du comité syndical du parc naturel du Vercors.
- de désigner M \_\_\_\_\_ en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du comité syndical du parc naturel du Vercors.

## INTERVENTIONS (1)

*(1) Seules figurent les interventions écrites remises à la questure.*



## Groupe des élus Grenoble Démocrates



Conseil municipal du lundi 17 mai 2010  
Compte administratif 2009

**Intervention de Philippe de Longevialle**  
Adjoint au maire en charge de l'urbanisme  
Président du groupe Grenoble Démocrates

Monsieur le Maire,  
Mes chers collègues,

C'est toujours un exercice un petit peu formel que de commenter un compte administratif, qui n'est que l'état de l'exécution des politiques publiques, mais qui reflète aussi la situation générale de la ville.

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des analyses faites par Jérôme SAFAR et mes collègues, mais je voudrais insister sur quelques points particuliers :  
Tout d'abord je voudrais saluer la très bonne exécution du budget. Dans une période aussi compliquée compte tenu du contexte national et international, et compte-tenu de toutes les incertitudes qui en ont résulté, la grande proximité entre les prévisions faites lors du vote du budget et leur réalisation est tout à fait remarquable et démontre la maîtrise financière acquise par la ville et la solidité de sa structure financière. Près de 100% d'exécution en fonctionnement, plus de 90% pour l'investissement, ce qui est remarquable.  
La dette est restée stable et son poids relatif, au regard des recettes, a diminué.

Certains ne manqueront pas d'objecter que la hausse de la fiscalité a aidé à ce résultat. Cela est en partie vrai.

Mais la maîtrise des dépenses de gestion, elle, ne doit rien à la fiscalité et témoigne de l'effort qui a été celui de chaque élu et de chacun des services, pour tenir les engagements pris au BP, sans rien sacrifier dans les secteurs stratégiques et le soutien aux plus faibles (aide sociale, crèches, EPHAD, logement social ...)  
Par ailleurs, l'augmentation des dépenses d'investissement, qui, compte tenu de la crise était un acte majeur du vote du budget 2009, a été parfaitement tenue avec une progression de 53 M€ en 2008 à 60 M€ en 2009.

Cet effort exceptionnel explique, en partie, le dynamisme maintenu de Grenoble pendant cette période difficile. La crise a été, ici, globalement, moins ressentie économiquement qu'ailleurs et les investissements réalisés ont maintenu de nombreux emplois et générés de nouvelles recettes pour l'avenir.

Tout cela a été obtenu malgré une baisse sensible des concours extérieurs.  
Je ne vais pas faire ici le procès de l'Etat ou des autres collectivités locales. On a, dans cette enceinte, suffisamment fait état de cette situation pour que je n'ai pas à y revenir.

Ce qui est certain, c'est que la donne financière a profondément changé. L'argent sera plus rare, et, de plus en plus, la commune ne devra compter que sur ses

**Groupe des élus Grenoble Démocrates**  
**Hôtel de Ville de Grenoble**

11, boulevard Jean Pain – 38000 Grenoble  
1<sup>er</sup> étage – Bureau n°158 – Tél. 04 76 76 33 48



## Groupe des élus Grenoble Démocrates



propres ressources. l'endettement exponentiel de l'Etat, + 10,6 points de PIB en 2009, soit une hausse de près de 15% en une année, fait peser de lourdes incertitudes pour l'avenir.

Dans le même temps, l'endettement des collectivités locales a peu progressé, témoignant de la prise en compte des élus locaux de cette question, contrairement à tout ce qui a été dit. Et ce sont les communes, pourtant au premier rang sur tous les points, où la maîtrise financière a été la plus forte.

C'est pourquoi la commune de Grenoble, qui a engagé un travail considérable en matière de redéploiement et d'évaluation et d'économies, doit poursuivre son effort en ce sens.

Chacun doit faire un effort pour mieux gérer l'argent public : la ville, mais aussi l'ensemble des partenaires que nous finançons à un titre ou un autre.

Car si la fiscalité est un moyen, quand c'est nécessaire et cela l'était en 2009, elle ne peut pas être la seule variable d'ajustement.

Car comme l'a rappelé la Cour des Comptes, elle est profondément inégalitaire, et doit être réformée rapidement.

La ville a pris ses responsabilités en 2009, au plus fort de la crise.

C'est ce que démontre pleinement ce compte administratif qui confirme que les choix faits étaient réalistes, et qu'ils ont été tenus.

Ce n'était pas gagné d'avance.

Le groupe Grenoble Démocrates votera donc ce compte administratif.

**Groupe des élus Grenoble Démocrates**  
**Hôtel de Ville de Grenoble**

11, boulevard Jean Pain – 38000 Grenoble  
 1<sup>er</sup> étage – Bureau n°158 – Tél. 04 76 76 33 48

<b>Groupe des Elus Communistes</b>
------------------------------------

<p align="center"><b>CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>INTERVENTION DE PATRICE VOIR</b></p> <p align="center"><b>PRESIDENT DU GROUPE COMMUNISTE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Délibération n°1-E008</b></p> <p align="center"><b>FINANCES</b></p> <p align="center"><b>BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2009</b></p>
--

Monsieur le Maire,

Cher(e)s collègues,

C'est dans un contexte de crise et de grande incertitude que notre majorité a élaboré son budget 2009.

Ce contexte de crise majeure du système capitaliste, loin de s'améliorer, ne fait que s'aggraver.

Le compte administratif 2009 montre que nous avons tenu nos objectifs de porter l'effort sur la politique de solidarité et du logement, de maintenir le personnel municipal et de rester sur un haut niveau d'investissement pour soutenir l'emploi.

Objectifs atteints sans remettre en cause la stabilité de l'endettement et un niveau d'épargne nette contribuant au financement des investissements, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Qu'en serait-il si nous n'avions pas, en fin de compte et pas de gaieté de cœur, accepté de voter l'augmentation des taux de 9% ?

Avec des dotations de l'Etat en fonctionnement en baisse pour la deuxième année consécutive de 900 000 euros, une diminution de 1 million 2 du produit des droits de mutation, et la moindre participation des partenaires de la Ville anticipant la réforme des collectivités, ces baisses de recettes conformes à nos prévisions auraient rendu impossible la réalisation de notre budget.

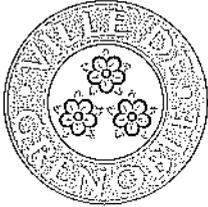
Or, ce sont les Grenoblois les plus modestes qui ont le plus besoin de services publics de proximité, de solidarité et ce, d'autant plus dans cette période de crise où le gouvernement, en toute connivence, se couche devant les marchés financiers et où l'Etat défaillant se défausse de ses obligations sur les collectivités locales.

Nous n'avons pu tenir l'essentiel de nos objectifs que du fait d'une augmentation de la fiscalité locale, dont nous savons combien elle est injuste. Or après le séminaire gouvernemental qui confirme ce qu'on pressentait, le gouvernement cherche à faire rentrer la France dans "un scénario à la grecque" de compression drastique des dépenses publiques, ce qui, pour l'ensemble des collectivités locales, donc pour notre ville, annonce de nouveaux et d'insupportables désengagements financiers. Faut-il rappeler ici que les collectivités locales réalisent 73% de l'investissement public (40 milliards d'euros), soit 4 fois plus que l'Etat. Elles comptabilisent 1 million sept cent mille emplois et ont permis la création et le maintien de huit cent cinquante mille emplois dans la sphère privée. Elles ont créé plus de cinq cent mille emplois en 10 ans. Ce sont donc des dépenses utiles qui ne viennent pas alimenter la bulle spéculative.

Et interpellant mes collègues de droite, toutes tendances confondues, je me permets de leur rappeler ce que, au nom du groupe communiste, je déclarai face à eux l'an dernier :

"Les oppositions bien sûr nous expliquent que ces hausses ne sont pas nécessaires. Du côté du duo De Sans Nicolas Chamussy, en bons commis du gouvernement, on parle d'une constance dans les subventions et dotations de l'Etat et on évoque même une évolution de 2% de l'intervention de l'Etat, mais c'est une supercherie : la comparaison entre 2008 et 2009 ne porte pas sur la même enveloppe ! Messieurs un peu de courage et de franchise ! et expliquez que quand le gouvernement dit baisser les impôts, en réalité, il transfère les charges sur les collectivités locales et que sa politique c'est : "réduction d'impôts pour les plus riches et réduction des services pour les autres". Il faudra bien le faire sauter ce bouclier fiscal !"

Et aujourd'hui je leur pose cette simple question, jusqu'où, jusqu'à quand pourrez-vous soutenir ou justifier la politique de votre gouvernement ?



OPPOSITION MUNICIPALE

## Conseil Municipal du 17 mai 2010

**Intervention de Fabien DE SANS NICOLAS**  
*au nom du groupe UMP – Majorité Présidentielle – Divers Droite –  
 Société Civile*

### COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Lors de notre séance consacrée au débat d'orientation budgétaire j'avais regretté le manque d'ambition du document qui nous avait été transmis en termes de vision pluriannuelle. En dépit d'une brutale augmentation fiscale, motivée disiez vous, pour maintenir des marges de manœuvre à votre action, vous n'aviez pas été capable de nous présenter un budget à vocation prospective.

Aujourd'hui, à l'occasion du vote du compte administratif, je ne peux que constater le manque de sérieux des analyses et des explications tendancieuses dont vous nous accablez depuis plusieurs années et qui ont motivé votre manque de clarté dans vos choix budgétaires, et votre gestion municipale en général.

Rappelons aux citoyens quel est l'intérêt de la séance de ce jour, au-delà de sa fonction légale.

Cette séance a un double intérêt :

- elle nous permet de juger du réalisme et du sérieux des hypothèses sur lesquelles a été bâti le projet de budget primitif de l'an passé,
- elle permet aussi et surtout de juger de la crédibilité de vos prises de position

En effet, si budgétairement parlant, c'est la succession de décisions - budget primitif, décisions modificatives et budget supplémentaire -, qui doit être analysée, c'est bien la séance budgétaire qui constitue la culmination de vos tours de passe-passe.

Le vote du compte administratif est donc une bonne occasion de mettre en perspective vos décisions et de rappeler vos excès...

Quels sont les faits marquants de l'exécution du budget 2009 ?

L'exécution du budget 2009 s'est faite en l'absence de vraies lignes directrices et de volonté en termes de maîtrise des dépenses. Vous avez mis à profit des facteurs conjoncturels, en plus des recettes générées par la terrible hausse de fiscalité, pour reporter à plus tard les vraies mesures d'économies indispensables aux finances de la ville et aux intérêts des contribuables.

**Premièrement, il existe des conditions de contexte économique et financier, que j'avais évoquées lors du vote du budget primitif 2010, qui ont favorisé l'exécution du budget 2009.**

Je ne ferai que rappeler pour mémoire les principaux facteurs qui sont directement la conséquence de la crise économique et qui paradoxalement ont joué en faveur de notre budget :

- le faible coût de beaucoup de matières premières,
- la relative faiblesse des coûts de l'énergie,
- la faiblesse des taux d'intérêt,
- l'accroissement de la concurrence entre les entreprises qui favorise la baisse des prix,
- ...

A cela s'ajoute d'une part, le fait que l'économie française a été moins touchée par la baisse de croissance que celles de nos voisins, d'où une stabilité heureuse des bases fiscales et d'autre part, l'aide apportée par l'Etat avec le versement anticipé du FCTVA.

Il est frappant de constater à la lecture du document distribué à l'occasion du vote du compte administratif 2008 combien vous êtes prompts à établir la liste des facteurs qui pèsent sur la réalisation du budget mais combien vous êtes tout aussi prompts à oublier de mentionner dans votre document 2009 ces mêmes facteurs quand ils vous facilitent la tâche.

Je souhaite souligner notamment combien la faiblesse des taux d'intérêt et les possibilités de restructuration de la dette offertes par les établissements de crédits ont favorisé l'exécution du budget 2009 en faisant baissé de 4,5 millions d'Euros soit de 35% le montant des frais financiers payés in fine par rapport aux inscriptions prévisionnelles du budget primitif.

**Deuxièmement, on constate des recettes qui dans un contexte de crise sont stables ou en hausse. Mais on constate aussi malheureusement une aide des collectivités dirigées par vos amis qui faiblit.**

Parmi ces recettes je ne peux pas manquer une fois encore de souligner combien l'aide de l'Etat nous a été précieuse et même indispensable. Cet Etat que vous ne manquez pas une occasion d'accuser de tous les maux, lui seul vous a permis d'augmenter les investissements en 2009 par rapport à 2008. Sans le versement anticipé du FCTVA les chiffres que vous annoncez aujourd'hui avec fierté n'existeraient pas. On doit rappeler à nos concitoyens que grâce en particulier à la décision, renouvelée en 2010, de versement anticipé du FCTVA vos recettes d'investissement ont été renforcées de 6,9 millions d'euros par rapport à 2008.

Et parce que vous ne le ferez pas, je souhaite dire à nos concitoyens que c'est grâce à l'Etat qui a fait jouer la solidarité des finances publiques avec les collectivités locales, que vous avez pu investir dans le plan écoles, l'entretien des bâtiments culturels, la voirie et les travaux d'accessibilité.

Ce qui est plus inquiétant, et que vous évoquez sous le terme de recentrage sur leurs compétences, c'est l'évolution des financements en provenance des autres collectivités. Je crains que les quelques pages rétrospectives dont vous nous gratifiez dans votre document de présentation sur le montant des subventions reçues ne masquent votre désarroi face aux perspectives que vous semblez craindre en dépit de la « camaraderie » qui vous lie au président de la Région et du Département.

Alors j'entends bien vos arguments sur la réforme des collectivités... mais ils ne sont que supputations pour écarter la responsabilité de vos amis politiques... et votre incapacité à défendre les intérêts des Grenoblois au Conseil Général et à la Région...

**Troisièmement, nos relations avec la Métro traduisent une stagnation de sa contribution à nos charges de ville centre.**

Le récent rapport de la chambre régionale des comptes concernant l'évolution de l'endettement de la Métro ne peut qu'inquiéter les contribuables grenoblois qui seront amenés tout ou tard à rembourser les emprunts souscrits. Devant payer votre propre augmentation décidée en 2009, ils devront inéluctablement payer les augmentations de la Métro car aujourd'hui plus que jamais on sait que la dette d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Ce que vous pourrez légitimement revendiquer comme résultats pour les finances de la Ville s'explique en grande partie par le transfert de compétences et donc de charges à l'intercommunalité.

Alors vous allez nous dire que la dette de l'Etat explose... vous oubliez de dire que c'est pour maintenir son aide aux collectivités sans augmenter les impôts. Je signale d'ailleurs à nos collègues qu'il est inutile de chercher le rapport de la chambre régionale des comptes relatif à la Métro sur le site de la Cour des comptes car la page des derniers rapports ne le mentionne pas et la page des archives est désormais vide ! Etrange n'est ce pas ?

Puisque la loi dispose qu'un EPCI qui a déjà mis en place une DSC et qui opte ensuite pour la fiscalité mixte voit la dotation plafonnée au montant versé l'année précédant la mise en place de la fiscalité mixte, il serait opportun de réfléchir aux critères de calcul de la Dotation de Solidarité communautaire.

**Quatrièmement, et ce n'est pas le moindre des paradoxes en période de crise, nous constatons non seulement une fiscalité mais aussi des contributions des usagers qui explosent !**

En dépit des nouvelles recettes sur lesquelles vous pouviez compter, grâce notamment à la bonne évolution des bases, au FCTVA et aux amendes de police, vous avez souhaitez augmenter les taux des impôts des ménages.

Le coût du stationnement en ville s'est envolé. Or cette augmentation frappe indistinctement toutes les catégories de population. Il constitue une dépense lourde pour les familles nombreuses qui n'ont pas d'autres choix que l'emploi du véhicule.

Quant aux augmentations de tarifs des droits de place vous avez ciblé là des activités menées par des petites entreprises et/ou des activités artisanales qui subissent déjà durement la crise et ses effets sur la consommation. En vous attaquant aux recettes des forains et des cirques vous pénalisez des activités constituant un loisir pour les moins favorisés. Je regrette ces choix. Ils contredisent clairement vos discours sur le pouvoir d'achat et la défense des moins aisés.

Pour illustrer combien vos choix fiscaux sont mauvais, je souhaite simplement évoquer les établissements culturels. Les baisses constatées de recettes des structures culturelles traduisent en partie l'arbitrage opéré par les ménages au détriment des loisirs en raison des augmentations de dépenses obligées qu'ils subissent par ailleurs à cause de vos choix fiscaux. Cela se traduit par un service moins fréquenté mais tout autant coûteux. Vos choix fiscaux vont donc nuire à la fréquentation et aux finances des associations et équipements culturels. Or on constate en comparant les comptes administratifs 2008 et 2009 que les dépenses d'interventions, c'est à dire l'aide au fonctionnement des structures publiques et privées, stagnent à 6,7 millions d'euros.

**Cinquièmement, vos priorités budgétaires ne correspondent pas toujours aux attentes de nos concitoyens.**

A ce sujet je ne peux que revenir sur les dépenses de communication. Sur un moyen terme elles demeurent très élevées. Avec près de 1,830 000 euros ces dépenses sont de 5% supérieures à celles de

2006, année que je prend comme référence pour exclure l'épisode candidature aux JO qui vous sert d'argument pour justifier de l'augmentation constatée en 2007 et 2008.

Quant au budget « Fêtes et cérémonies » 2009 de l'ensemble des services il est tout simplement en augmentation de 71% par rapport à 2005 passant de 3,521 millions d'euros à 6,044 millions d'euros ! Je souligne que cette somme est l'équivalent de toutes les dépenses de fonctionnement de la commune retracées sous la fonction « Action économique ».

La sécurité n'est pas mieux traitée. Les dépenses de fonctionnement de la Police municipale ont évolué à la baisse depuis 2005. En 2009, elles étaient en baisse de 4% par rapport à cette date. Les effectifs n'ont pas changé depuis cette date en dépit d'un besoin évident, que vous allez combler peut-être, suite à la triste actualité de ces dernières semaines...

Il est aussi étonnant de constater qu'en dépit des transferts de compétences à la Métro ou de transferts de charges de personnel sur certains budgets annexes, les dépenses de personnel du budget communal ont cru de 6% en 5 ans.

Cela s'explique par une politique du personnel qui fait que la baisse des effectifs a été au mieux symbolique puisqu'elle n'est que de 2 % sur la période 2003/2009.

Mais votre politique des effectifs n'est pas critiquable sur la seule absence de baisse globale du volume de personnel. S'y ajoute la nature des choix que vous avez faits en matière de recrutement. Par exemple la direction de la communication a connu une augmentation de 29 % de ses effectifs depuis 2005. Les effectifs du cabinet du maire comprennent 41 personnes. Par comparaison ceux de la direction de l'économie et de l'insertion ne comporte que 39 personnes, donc en période de crise le cabinet, et je le rappelle, est plus conséquent qu'un cabinet de ministre !

D'une manière générale, on constate que ceux les effectifs relevant de l'administration générale ont connu une évolution beaucoup plus favorable que ceux des divers services à la population : de 2005 à 2009 on constate 0% d'augmentation pour les effectifs de la santé publique et de l'environnement, une baisse de 14% des effectifs de l'action territoriale, et plus globalement une baisse de 8% des effectifs du département solidarité !

**En conclusion générale que peut-on dire de ce budget passé et comment pouvons nous le relier à la politique budgétaire que vous continuez à appliquer ?**

Dès le vote du budget 2010 nous avons démontré que l'augmentation brutale de la fiscalité n'était absolument pas justifiée. Sa seule explication sérieuse réside dans votre incapacité à comprendre que votre responsabilité consiste à gérer l'argent du contribuable autrement. L'absence de vraies mesures énergiques de contrôle de la dépense publique. Les efforts en termes d'économie de gestion, notamment du personnel, sont au mieux renvoyés à plus tard.

Mettons en comparaison les chiffres. Pour justifier la hausse fiscale, vous parlez d'un désengagement fort et durable de l'Etat alors que les dotations de ce dernier ont baissé de 1,8 % en un an. Comment doit-on alors appeler la hausse de la fiscalité de 11,22% ? En 2009, la perte de recettes en provenance de l'Etat se monte à 890 000 €. La hausse des recettes due à la fiscalité directe s'élève à 12 450 000 € !!! Est-ce un coup de massue ?

Il y a un indicateur qui plus que tout autre traduit la dégradation d'efficacité de la dépense publique à Grenoble, c'est la mesure du service rendu. En effet, cet indicateur a augmenté de 1% entre 2004 et 2009 alors que sur la même période le poids de la fiscalité a cru de 26% et que le niveau d'endettement n'a baissé que de 5,4% avec une dette de la Métro qui explose!

Je conclurai par une question simple. Les recettes générées par la très forte augmentation de la pression fiscale tous azimuts - impôts, taxes et droits d'usage- mais aussi l'effet d'aubaine de certains facteurs, notamment les taux d'intérêts, se traduisent par l'amélioration de certains ratios comptables. De plus, je rappelle que vous n'aviez pas compensé la création de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à la Métro par une baisse de la fiscalité municipale.

Dans ces conditions, je vous pose une question : allez vous rendre au contribuable et à l'usager un peu de son argent en baissant les taux fiscaux et les tarifs l'an prochain ? Bref allez vous enfin cesser de prendre le contribuable pour une vache à lait et assumer vos responsabilités de gestionnaire public ?

Groupe des Elus Communistes
-----------------------------

<p>CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010</p> <p>-----</p> <p>INTERVENTION DE MARIE-FRANCE MONERY</p> <p>AU NOM DU GROUPE COMMUNISTE</p> <p>-----</p> <p>Délibération n°5-A014</p> <p>STATIONNEMENT</p> <p>TARIFICATION DES PARCS DE STATIONNEMENT "GARE-VILLENEUVE" ET "CENTRE-VILLE -VILLENEUVE"</p>
--

Monsieur le Maire,

Cher(e)s collègues,

La maîtrise du stationnement est un élément important de la politique des déplacements de notre agglomération dont les transports en commun sont l'axe majeur.

C'est pourquoi, depuis des années nous luttons pour que cette politique ne se fasse pas au détriment des Grenoblois et permette aux résidents de toutes catégories sociales de se garer près de chez eux, aussi bien la journée que la nuit, et ainsi pouvoir utiliser prioritairement les transports en commun.

Considérant que la politique du stationnement de la ville de Grenoble ne répond pas pleinement aux besoins et exigences des Grenoblois, nous avons formulé des propositions tendant à améliorer la situation pour les résidents.

Nos critiques, vous le savez bien, portent principalement sur :

- le nombre de places sur voirie : insuffisante, nous maintenons la demande de révision des normes du PDU sur le nombre de places de stationnement dans les constructions nouvelles ;
- le tarif résident sur voirie : pour nous, le droit et la possibilité de stationner près de chez soi ne doit pas être un impôt de plus et cela implique la gratuité pour tous les résidents à moyen terme ;
- la prise en compte pour les utilisateurs des transports en commun, du montant de leur abonnement dans les tarifs résidents.

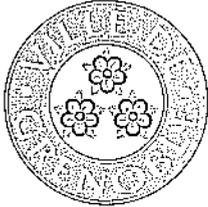
**Une politique commerciale et tarifaire favorisant une autre utilisation de tous les parkings en ouvrage.**

Dans la délibération qui nous est proposée ce soir, nous notons dans ce domaine des avancées intéressantes :

- pas de réelle augmentation des tarifs ;
- **une meilleure prise en compte** des besoins des usagers : meilleure tarification des parking de gare, les tarifs "petit rouleur" ;
- **les abonnements résidents** en progression en nombre, sans augmentation de tarifs. Il faudra très vite installer ce service dans l'ensemble de nos parkings qui est plus intéressant en terme de coût qu'une location de garage mais qui reste toutefois encore trop cher pour de nombreuses familles.

Parce qu'il y a des avancées de nature à améliorer le stationnement, nous voterons cette délibération, mais vous pouvez être sûrs que nous continuerons d'agir pour faire aboutir l'ensemble de nos demandes au regard des attentes des grenoblois en matière de stationnement.

Une demande un peu hors sujet à Monsieur Chiron, où en est-on de la gratuité d'un mois de stationnement cet été ?



## Conseil Municipal du 17 mai 2010

OPPOSITION MUNICIPALE

### INTERVENTION

Délibération n° 5 – A 014

Tarification des parcs de stationnement des deux contrats de délégation de service public  
« Gare- Villeneuve » et « Centre Ville –Villeneuve »

présentée par Olivier ROUX  
au nom du groupe UMP, Majorité Présidentielle, Divers Droite et Société Civile

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues,

La politique de déplacement de votre municipalité refuse un équilibre réaliste entre les divers modes et ne raisonne qu'en terme de transport collectif ou dit « doux » sans voir en face les réalités quotidiennes des grenoblois; elle tient mal compte des particularités géographiques de notre ville qui limitent à 3 les entrées urbaines. L'automobiliste reste une cible avec une volonté clairement exprimée de « rejeter la voiture de la ville » expliquant votre absence de soutien réel et efficace aux projets de désenclavement de Grenoble, rocade nord, autoroute A 51. Un facteur de développement économique de l'agglomération et de maintien de l'activité du centre-ville de Grenoble (en baisse selon les chiffres du deuxième semestre 2009 de la CCI) est ainsi négligé. La réussite de l'aménagement des Grands Boulevards est mise en avant, mais à quel prix sur la circulation autour de l'agglomération aggravée par le manque d'infrastructures A 480, Rocade Nord; ceci n'encourage sûrement pas les entreprises à s'implanter sur le bassin.

Du côté du stationnement, non contente :

- de supprimer nombre de places au fil des mandats (400 sur le Parc Paul Mistral, plus de 1000 sur les voiries),
- de ne construire que des parkings de taille réduite (440 places au Stade, 190/450 places supplémentaires à Chavant et 162 à Irvoy dans une zone d'urbanisation où ont été ouverts 2 nouveaux établissements hospitaliers sources de déplacements continus de malades et d'accompagnants,
- l'exemple récent du centre commercial du Quartier de Bonne, que je présentais lors du dernier Conseil, où presque la moitié des places de stationnement initialement prévue a été supprimée pour arriver à l'ouverture à 330 places que devront se partager la clientèle et une partie des 400 employés des commerces est frappant de cette volonté. Le risque est grand d'entraver le développement de cette zone commerciale comme celui du reste du Centre Ville où l'on voit se multiplier les succursales de banques, mutuelles et autres assurances au détriment des commerces.
- Cette habitude de réduction du nombre de places se retrouve même à la Villeneuve où en regroupant les places de deux parkings silos sur une nouvelle construction, vous arrivez là encore à diminuer le nombre de places disponibles.

- Le projet d'extension et de requalification du centre ville dit « Cœur de ville-Cœur d'agglomération » n'envisage pas explicitement une meilleure accessibilité des commerces par un maillage de parkings, silos s'il le faut pour éviter la nappe phréatique, alors même que l'union de quartier est demandeuse sur l'aménagement des Quais. A l'observation d'un plan des parkings de Grenoble, le déficit en périphérie du centre de Grenoble, notamment dans le quadrilatère Berriat-Gambetta-Foch-Jean Jaurès est frappant.

Vous nous proposez pour les huit années à venir pour mettre en œuvre cette politique de stationnement dont je viens de rappeler les insuffisances, deux contrats de délégation de service public sur la construction artificielle que vous avez faite en deux lots : « Gare-Villeneuve » et « Centre Ville – Villeneuve ». Vous souhaitez, et je reprends point par point :

- Favoriser le stationnement des visiteurs : c'est en accroissant de l'offre de places plutôt que par une simple politique tarifaire de la pénurie que vous favoriserez leur venue et la fréquentation des commerces du centre.
- Satisfaire le stationnement des résidents pour les réorienter vers d'autres modes de déplacement : la politique tarifaire est certes un élément important pour éviter les déplacements courts des résidents dans la ville mais comment faire concorder une offre suffisante pour les visiteurs de jour et l'occupation concomitante de ces places par les habitants ; il y a risque de saturation, par exemple au parking Hoche à proximité duquel vous construisez plus de 400 nouveaux logements.
- Dissuader le stationnement des pendulaires, apprécions le langage techno... d'accord, mais remarquons en préambule que leur nombre est la conséquence de l'augmentation des prix de l'immobilier à Grenoble des années passées ayant contraint des grenoblois actifs à acquérir leur logement à distance de la Ville. Une meilleure desserte TER, des parkings relais peuvent être une réponse à cet épineux problème ; mais ils sont soit vides (Karben St Egrève) soit en capacités insuffisantes pour ceux qui sont bien utilisés, comme Alpexpo ou l'Esplanade que vous proposez d'ailleurs de réduire sérieusement .
- Redonner une cohérence à la grille tarifaire par rapport aux tarifs en voirie : l'augmentation réelle se fait en modifiant les tranches horaires tout en faisant l'effet d'annonce du maintien du tarif horaire ; le visiteur paiera en pratique plus cher dès qu'il pénétrera dans un parking du centre ville. Vous nous dites vous mettre en cohérence avec des villes comparables, Bordeaux, Lille, Montpellier... mais les tarifs restent supérieurs à ceux de Nancy, Rennes ou Rouen. Les grilles horaires sont tellement saucissonnées avec 3 niveaux (0h47, 0h53 et 1h02 pour la première tranche dans les parkings du centre), que le consommateur va payer mais sans trop savoir quoi. Le parking Hôtel de Ville dont le périmètre inclut le parc Paul Mistral et... le cimetière St Roch est tellement peu fréquenté que les prix pour sa promotion sont cassés en mettant en place, un abonnement « tout petit rouleur » sic... pour les résidents autour de ce parking

Cette politique de stationnement à l'image de toute la politique de déplacement mérite plus de souffle et de dynamisme en faisant ou en soutenant les investissements nécessaires et en ayant une vision plus réaliste et plus prospective de la ville et de l'agglomération, en particulier sur le versant économie et entreprises.

**Conseil Municipal du 17 mai 2010**

Intervention d'Aline Blanc-Tailleur

**Délibération 10-E 027 SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES**

SAEML SAGES - Transformation de la SAEML en Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) - Approbation des statuts et de la répartition du capital - fixation du montant d'achat et de cession des actions.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La Sem Sages est une Sem historique de la ville de Grenoble qui a contribué à plusieurs opérations d'aménagement de la ville de Grenoble.

Lors du précédent mandat, l'idée de regroupement des Sem d'aménagement et du regroupement des Sem d'énergie a émergé et est soutenue par le groupe GO pour répondre à des besoins de mutualisation de service et diminuer les coûts. Cet impératif est plus que jamais d'actualité dans un budget municipal de plus en plus contraint. Ce principe de mutualisation devrait nous le rappelons, se déployer dans de nombreux domaines et tout particulièrement dans nos évolutions de périmètres d'actions avec la METRO. Cela devient une nécessité, pour l'économie et le logement par exemple.

La question du contrôle a été posée lors du dernier CA du 27 avril dernier, à la SEM SAGES, l'article 27 en a été modifié. La SPLA étant composé exclusivement d'actionnaires publics, transformer une SEM en SPLA implique la cession de la totalité des actions de la SEM non détenues par les collectivités publiques au profit de la ville de Grenoble et de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

Les débats au Parlement n'ont pas été très importants concernant cette proposition de loi créant les SPLA, qui a été votée une première fois au Sénat le 4 juin 2009 et devrait être définitivement adoptée le 22 mai prochain.

Ainsi ces sociétés exonérées de la mise en concurrence doivent être particulièrement transparente aux collectivités qui les détiennent et c'est bien ce que j'ai demandé au conseil d'administration de la SEM SAGES. C'est de la responsabilité de l'ensemble des administrateurs et de la ville de Grenoble et de la Métro avec un appui solide du contrôle de gestion externe qui est chargé d'y veiller.

Nous souhaitons un véritable pilotage politique de ces sociétés.

Notre groupe votera cette délibération avec cette vigilance et en tant qu'administratrice de la SEM en question, je ne participerai pas au vote,

Je vous remercie.

# GRENOBLE OBJECTIF CITOYENNETE

Conseil Municipal du 17 mai 2010

## Intervention de Hakima NECIB

### **Délibération 13 E 006 : PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX**

Régime indemnitaire - Modification concernant les agents du service Police Municipale

Face à la montée des préoccupations sécuritaires et l'augmentation de la délinquance, notre municipalité a souhaité d'une part expérimenter un système de vidéosurveillance (Paul Bron interviendra à ce sujet) et d'autre part, développer une police citoyenne de proximité et de prévention en maintenant le dialogue avec les habitants. C'est une attente importante des grenoblois, une forte demande exprimée lors des réunions publiques.

Depuis la décentralisation, l'Etat dote de plus en plus les villes de compétences supplémentaires sans leur donner les moyens d'assumer leurs missions. Nous ne pouvons pas pallier seuls à toutes ces carences. La sécurité et la tranquillité publique sont, d'abord de la responsabilité de l'Etat.

Ainsi, le cadre législatif dans le champ de la prévention et sécurité évolue et les pouvoirs de police du Maire sont renforcés. Nous devons rester vigilants quant à la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure adoptée en février 2010 qui élargit le champ de compétences de la police municipale. Le texte prévoit d'accorder la qualité d'agent de police judiciaire aux directeurs de la police municipale qui regroupe plus de 40 agents. Cependant la police municipale ne sera plus sous la seule autorité du Maire, elle risque d'être mise sous tutelle de l'Etat. (Leurs nouvelles compétences seront le contrôle de l'identité et de l'alcoolémie...)

Pour éviter les confusions, il me semble important de rappeler que les missions de la police municipales ont d'abord des missions de prévention à la différence avec la police nationale qui a la responsabilité de la répression. Dans ce cadre, notre rôle est de renforcer les outils de coordination de tranquillité publique sur les secteurs afin d'être plus réactif sur les situations de délinquance et d'incivilités.

#### *La police municipale a pour mission de service public de :*

- rassurer les habitants par une présence attentive et dissuasive
  - développer la visibilité de l'action policière municipale
  - réguler et assurer la tranquillité publique sur l'espace public :
- lutter contre les nuisances sonores ; contrôler l'occupation du domaine public ; faire respecter la réglementation sur la vente d'alcool à emporter ; lutter contre le stationnement anarchique ; assurer la surveillance des manifestations et cérémonies, et la fermeture des parcs et jardins

Pour conclure, à ce titre notre municipalité a déployé des moyens pour une nouvelle organisation de la police municipale, consciente des difficultés auxquels ils sont confrontés.

**Groupe des Elus Communistes****CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010****INTERVENTION DE MARIE-FRANCE MONERY  
AU NOM DU GROUPE COMMUNISTE****Délibération n°13-E006  
PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX  
REGIME INDEMNITAIRE – MODIFICATIONS CONCERNANT LES AGENTS DU SERVICE POLICE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire,  
Cher(e)s collègues,

Dans cette délibération, nous tenons à rappeler que c'est bien la modification du régime indemnitaire que nous votons aujourd'hui et, par conséquent, nous prenons acte de la création d'une équipe de nuit.

Nous ne nous engageons, par contre, en aucune façon sur d'éventuelles nouvelles missions ni équipements directement associés et nous attendons la mise en place d'un groupe de travail qui devra affiner ces questions.

Dès à présent, nous tenons à rappeler que la Police Municipale ne doit en aucun cas pallier la Police Nationale et qu'elle ne doit pas, pour nous, devenir une police d'intervention mais bien rester une police de proximité et de dialogue.

## **GRENOBLE OBJECTIF CITOYENNETE**

Conseil Municipal du 17 mai 2010

### **Intervention de Florence HANFF**

#### **31-D 012 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Convention de participation financière pluriannuelle avec l'association Palais des Sports Grenoble Isère

Je voudrai au nom de notre groupe émettre certaines réserves sur cette délibération concernant deux points.

- Notre groupe, lors de la dernière mandature avait déjà soulevé à plusieurs reprises des questions quant au devenir de cet équipement, à savoir l'interaction avec le Summum et sa prise en charge partagée avec la Métro.

- Au moment où nous allons voter une augmentation de 10 % du budget de fonctionnement du Palais des sports, je rappelle que plusieurs des associations importantes depuis 10 ans n'ont pas vu les concours de la ville évoluer de façon significative.

C'est pourquoi le groupe GO réitère sa demande de créer un groupe de travail ayant pour objet de déterminer les conditions de mutualisation de ces équipements (Palais des sports et Summum) entre la ville et l'agglomération ?

Groupe PS PRG MRC et Société civile

Conseil Municipal du 17 mai 2010

Intervention de Monsieur Jean-Michel Detroyat

Délibération 46

Création du collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics

Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues,

Quelques mots au nom du groupe PS PRG et Société civile pour rappeler les éléments qui nous conduisent ce soir à engager cette démarche vers l'installation de caméras de vidéosurveillance sur l'espace public grenoblois.

Je procéderai au rappel de quelques constatations malheureusement objectives.

Depuis 2002, vingt-quatre lois ont été votées dans le domaine de la lutte contre l'insécurité. Vingt-quatre lois dans l'inefficacité. Cette inflation législative a manifestement surtout eu pour objet de répondre à une volonté d'effets d'annonce, la plupart des textes, nous le savons nous les praticiens, n'ont pas ou peu été mis en œuvre et souvent leur seul mérite a été d'attendre le texte suivant qui les a abrogés. Dans la même période de huit ans, malgré les déclarations médiatiques du Président de la République et de ses successeurs au Ministère de l'Intérieur, on ne peut que constater une forte détérioration dans le traitement des actes de délinquance.

Ainsi, pendant cette période les crimes et délits contre les personnes ont augmenté de 34 % et parmi ceux-ci, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont augmenté de 19 %.

Pourtant, pendant cette même période, depuis 2002 le pouvoir n'a cessé de diminuer les moyens donnés aux forces de l'ordre pour assurer leurs missions. Ainsi à Grenoble, la Police Nationale a perdu 15 % de ses effectifs soit 120 fonctionnaires en moins. Quatre bureaux de police de proximité (St Bruno, Villeneuve, Jouhaux-Teisseire, Libération) ont été fermés et à cela s'ajoute la suppression de la police de proximité qui assurait une présence proche des habitants et la sécurité pour tous. On ne peut aussi que regretter l'abandon de l'ilotage qui créait un lien évident entre la police et la population et qui avait fait la preuve de son efficacité.

Cette baisse des effectifs, doublée par une baisse des moyens va se poursuivre : ainsi il est annoncé 11 400 suppressions de postes de policiers et de gendarmes d'ici 2013, c'est-à-dire dans les trois années à venir ! Combien de moins à Grenoble pendant ces trois années ?

On ne peut que dénoncer cette baisse des effectifs et des moyens de la Police Nationale et continuer d'exiger de l'Etat qu'il assume pleinement sa fonction régalienne de sécurité en revenant sur sa politique néfaste.

Bien-sûr, il ne faut pas se contenter de dénoncer. Il nous faut aussi réagir, et parce que les élus locaux sont en contact direct avec le terrain et reçoivent les attentes de plus en plus fortes des habitants **qui sont en droit d'exiger de voir leur cadre de vie et leur tranquillité respectés**, nous devons apporter toutes les réponses qu'il nous est possible de mettre en œuvre.

A Grenoble, nous le faisons d'abord, en augmentant régulièrement les moyens de la Police Municipale, en effectif et en amplitude horaire, dans les conditions et sous les réserves qui ont été exprimées par le Premier Adjoint et Marie José Salat lors d'une précédente délibération. Nous le faisons ensuite, en renforçant les équipes et les dispositifs de prévention. Nous le faisons aussi en réalisant des aménagements urbains favorisant la bonne appropriation des lieux et en réduisant les espaces à risque ou isolés.

De façon complémentaire à ces trois axes prioritaires, nous nous engageons ce soir, après avoir mené une étude sur son opportunité, vers la mise en place d'un outil supplémentaire et nécessaire pour assurer la tranquillité et la sécurité des grenoblois.

Ce sera un outil "supplémentaire" au service de l'objectif de tranquillité et de sécurité pour nos citoyens, parce que nous nous devons de mettre en œuvre tout ce qui est légalement en notre pouvoir pour prévenir, autant que faire se peut, et punir, dès que nécessaire, les actes de délinquance ou de violence.

Ce sera un outil "complémentaire" aux caméras qui existent déjà sur l'espace public à Grenoble, c'est-à-dire celles qui sont dédiées à la gestion du trafic des transports en commun et des automobiles (sur les carrefours sensibles), et celles qui sont embarquées dans les transports en commun depuis 2001.

Ce sera enfin et surtout un outil "contrôlé" par le "collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics". Ce collège, animé par le premier président honoraire de la cour d'appel de Grenoble, Charles Catteau, apportera toutes les garanties quant à la mise en place, le suivi et l'évaluation du dispositif. Aucun raccordement ou enregistrement ne sera envisagé sans la mise en œuvre préalable de ce comité d'éthique. Et ce n'est qu'après échange avec les habitants des secteurs aujourd'hui envisagés (Jardin de Ville, Square Lafleur et Village Olympique) que des caméras seront installées à partir de la fin 2010.

En conclusion, c'est donc bien en toute transparence et dans un esprit de dialogue avec les Grenoblois que nous souhaitons expérimenter et évaluer ce dispositif. Nous souhaitons le faire dans le strict respect du cadre législatif permettant sa mise en œuvre et avec la volonté d'agir de manière pragmatique en excluant toutes les postures dogmatiques les plus souvent diamétralement opposées et tout aussi excessives les unes que les autres. Nous en avons eu une parfaite démonstration ce soir au début de ce Conseil Municipal.

Enfin, après avis de ce comité, la décision finale appartiendra à la municipalité et nul ne peut douter ici qu'elle assumera pleinement ses responsabilités.

Groupe PS PRG MRC et Société civile

Conseil Municipal du 17 mai 2010

Intervention de Madame Eléonore Perrier

Délibération 46

Création du collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'objet de cette délibération nous intéresse tous, et ce qui nous intéresse tous, c'est d'en débattre en toute sérénité. Elle pose le principe de l'installation d'un comité d'éthique, et pour ma part je m'en tiendrai à cette proposition ce soir.

Quid de la vidéosurveillance à Grenoble, actuellement ? Cela a été indiqué à plusieurs reprises, des caméras gérées par la Ville sont déjà installées dans les espaces publics, avec des finalités diverses, par exemple à l'Hôtel de Ville, pour la sécurité du bâti, ou bien encore entre la gare et le Stades des Alpes pour la gestion des flux de circulation routière. C'est ainsi qu'une trentaine de caméras sont déjà opérationnelles, avec enregistrement ou pas.

La loi permet la consultation de ces images lorsque l'enregistrement est effectif.

Avec cette délibération, la Ville va plus loin que le cadre législatif puisqu'elle propose la création d'un comité d'éthique. Celui-ci répondra aux doléances des citoyens et veillera au respect des libertés publiques.

Il sera bon d'ailleurs que ce comité d'éthique rédige un rapport annuel et que celui-ci soit présenté en conseil municipal afin d'en partager le contenu, et ainsi en fonction des préconisations, décider d'en tenir compte ou pas.

Je ne veux pas rentrer, ici, maintenant, dans le débat sur l'efficacité de la vidéosurveillance dans la prévention de la délinquance, ce n'est pas l'objet de cette délibération. Mais à écouter ce qui a été dit précédemment, je ne peux m'empêcher de vous recommander la lecture d'un ouvrage remarquable sur la question, celui du psychanalyste Gérard Wajcman, *L'œil absolu*.

Pour autant, je souhaite que, au-delà de ce comité d'éthique, on se donne les moyens d'une évaluation objective du système, histoire de décider par la suite en conscience.

En effet, je considère que lorsqu'on est républicain, on réfléchit, on agit et on évalue.

Je voterai donc cette délibération au nom du Mouvement Républicain et Citoyen.

Je vous remercie, mes chers collègues, de votre attention.

**Intervention de Stéphane GEMMANI pour le groupe MoDem**  
**Délibération : 46-B-011**  
**Création du collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics**

Depuis l'élection présidentielle en 2007, la vidéosurveillance est devenue le principal instrument ostentatoire de lutte contre l'insécurité.

Les évaluations scientifiques démontrent pourtant que dans les espaces publics, son impact, tant préventif que répressif, est très limité. Il devient même dérisoire si on le rapporte au coût financier pour une collectivité locale.

En 2008, le ministère de l'Intérieur estime à 22 000 le nombre de caméras dans les espaces publics et 1 500 le nombre de communes équipées d'un dispositif de vidéosurveillance.

Elles n'étaient que 850 en 2005. Certes, l'objectif fixé en 2007 par le gouvernement de 60 000 caméras, rejoignant les 45 fichiers permettant le contrôle de près de 30 millions de Français, est encore loin, mais le rythme d'augmentation est fort.

Les subventions versées par l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) y sont pour beaucoup. Pourtant, au-delà d'une série de « petites histoires », on ne dispose pas de preuves de l'efficacité de la vidéosurveillance pour prévenir la délinquance dans les espaces publics.

La vidéosurveillance n'a qu'un faible impact dans les espaces étendus et complexes dans les rues.

Les caméras ne dissuadent pas les délinquants dans la mesure où le risque de se faire identifier et interpellé est jugé faible.

En revanche, les études convergent pour dire que la vidéosurveillance a une réelle efficacité dissuasive dans des espaces fermés comme les parkings, les hôpitaux, les transports en commun.

On constate, dans certaines études, une légère baisse des atteintes aux biens (vols à l'étalage, cambriolages, vols à la roulotte).

Par contre, il n'y a aucun impact sur les violences interpersonnelles (agressions sexuelles, bagarres, rixes, etc.).

Le coût initial d'équipement d'un système de vidéosurveillance est estimé à 1,5 million d'euros pour 40 caméras.

Si l'Etat prend en charge une partie substantielle de cet investissement, en revanche les coûts de maintenance, de location des réseaux de transmission évalués à 10% par an du budget initial, demeurent à la charge des collectivités locales. Et surtout, elles assument le coût humain.

Des écrans de contrôle que personne ne regarde ne servent pas à grand chose. Il faut donc du personnel.

Dans l'hypothèse retenue, pour un système fonctionnant 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, une équipe de 14 personnes est nécessaire, soit un coût de l'ordre de 450 000 euros par an. Il faut aussi du personnel municipal sur le terrain (policiers municipaux, médiateurs) en mesure d'intervenir.

Ceci est fondamental : les études étrangères ont montré que la vidéosurveillance n'a d'effet qu'à la condition d'être couplée avec un dispositif d'intervention d'agents de terrain.

Le coût financier est donc extrêmement lourd en réalité. Et ce, dans un contexte de réduction des effectifs de la police nationale et de la gendarmerie, que les communes compensent de plus en plus par l'embauche de policiers municipaux.

Enfin, il faut rappeler que le budget investi pour si peu de résultats dans la vidéosurveillance est autant d'argent public qui n'est pas affecté à d'autres programmes de prévention et de tranquillité.

Au plan national, la politique de « prévention » de l'Etat est de plus en plus vidée de sa substance par la vidéosurveillance. Du reste, la circulaire du 5 mars 2010 précise explicitement que l'Etat n'engagera plus aucune action de financement pluriannuelle autre que la vidéosurveillance.

Ses aides restantes seront très ciblées et les collectivités devront se débrouiller avec d'autres partenaires pour financer des actions préventives classiques.

Au plan local, lorsque la vidéosurveillance vient « plomber » un budget municipal déjà entamé par le développement de la police municipale, on devine qu'il ne reste plus grand-chose dans les caisses pour recruter des éducateurs, des animateurs socioculturels, des médiateurs, des correspondants de nuit, des surveillants de sortie d'école, et autres types d'emplois de proximité permettant de renforcer un peu le lien social, d'encadrer la jeunesse avec des projets éducatifs et de maintenir le dialogue entre la population et les institutions.

Pour toutes ces raisons -et non, au nom d'une quelconque idéologie-, le développement de la vidéosurveillance apparaît comme une fausse bonne idée pour la société française, un gaspillage d'argent public et un renforcement de la « crédulité technologique » chez nos concitoyens inquiets, que la vidéosurveillance rassure souvent, mais qu'elle ne protège nullement.

C'est pourquoi le groupe MoDem sera attentif à cette question car notre collectivité, de part ses valeurs, ne peut se faire irraisonnablement le bras armé, d'ambitions présidentielle et gouvernementale.



## Groupe des élus Grenoble Démocrates



Conseil municipal du lundi 17 mai 2010  
Installation du collège d'éthique relatif à la vidéosurveillance

Intervention de Camille PLET  
Conseillère municipale déléguée à l'évaluation des politiques municipales

Monsieur le Maire,  
Mes chers collègues,

La législation française relative à la vidéosurveillance est aujourd'hui assez dense mais, pour autant, rien n'oblige la création d'un collège d'éthique.

Notre ville aurait donc très bien pu installer des caméras sans, au préalable, travailler sur la question de l'éthique. Or, ce n'est pas ce que nous avons choisi pour Grenoble.

Il ne s'agit pas ici de répondre à la question « pour ou contre la vidéosurveillance ? ». Il s'agit en priorité de s'en servir le mieux possible, de connaître ses potentiels, ses risques, d'apprendre à les maîtriser et s'assurer qu'elle remplit les objectifs qui lui sont assignés.

Pour ce faire, la création d'un collège d'éthique est indispensable. Cette instance permettra de concilier nos exigences de sécurité et de protection des libertés fondamentales.

Elle permettra, d'une part, d'aller au-delà des textes législatifs et réglementaires relatifs à la vidéosurveillance pour offrir une protection optimale aux Grenoblois et, d'autre part, d'aller au-delà des idées préconçues qui consistent à affirmer que les autorités publiques qui mettent en place la vidéosurveillance sont prêtes à renoncer à la garantie des droits individuels de leurs concitoyens.

Au contraire, Grenoble sera détentrice d'une instance pluraliste et indépendante composée de personnes qualifiées en matière juridique, économique et technique qui viendra encadrer encore davantage le traitement des images et prévenir, par la même, les erreurs d'utilisation et les abus, comme cela a été le cas dans d'autres villes de France qui ont déployé un nombre impressionnant de caméras sans en avoir, au préalable, rechercher les objectifs et le mode d'utilisation optimal.

Par conséquent, le collège d'éthique doit nous permettre de trouver un équilibre entre la sécurité des Grenoblois au nom de l'ordre public et la protection de leurs libertés publiques et individuelles dans le plus grand respect de nos valeurs républicaines.

Groupe des élus Grenoble Démocrates  
Hôtel de Ville de Grenoble

11, boulevard Jean Pain – 38000 Grenoble  
1<sup>er</sup> étage – Bureau n°158 – Tél. 04 76 76 33 48

GRENOBLE OBJECTIF CITOYENNETE  
Conseil Municipal du 17 mai 2010

Intervention de Paul BRON

**Délibération 46-B 011 : SOLIDARITE**

**Création du collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics**

Nous souhaitons vous faire part de la position du groupe GO Citoyenneté concernant le développement d'un dispositif municipal de vidéo surveillance dans certains espaces public de notre ville, autour de ces 3 réflexions :

- Les enjeux démocratiques et politiques
- L'efficacité relative de la vidéo surveillance
- Son cout en rapport aux moyens de prévention à mettre en œuvre  
puis préciser l'intérêt et les missions du comité d'éthique proposé par notre majorité.

**1. Les enjeux démocratiques et politiques**

- Distinct de l'espace privé et de l'espace domestique, l'espace public est un lieu emblématique de la ville. Il est un lieu fréquenté qui encourage la rencontre, un des lieux, du vivre ensemble. Dans ce cadre, la ville exige **le respect de libertés fondamentales** comme la liberté de se déplacer, de se rassembler ou de s'exprimer.

La problématique de la vidéos surveillance suppose donc que soit bien établi le lien entre vidéo surveillance et tranquillité publique.

Son installation est généralement présentée comme une réponse adéquate pour contrer la montée du sentiment d'insécurité et l'accroissement des incivilités.

Nous devons donc apprécier l'efficacité de la vidéo surveillance pour mieux comprendre en quoi elle favoriserait un « sentiment de sécurité » et constituerait ou non, une menace démocratique potentielle sur la ville.

- Au plan national, **la politique de « prévention » de l'Etat** est de plus en plus vidée de substance par la vidéo surveillance qui occupe 61 % du budget de la prévention de la délinquance en 2010. La circulaire du 5 mars 2010 précise du reste explicitement que l'Etat n'engagera plus de financement pluriannuel autre que la vidéo surveillance, que ses financements seront limités à une série d'actions précises (telles que violences intra familiales, prévention de la récidive, violences à l'école, ...) et que les collectivités devront se débrouiller avec d'autres partenaires pour financer à l'avenir des actions préventives classiques, telles que les mesures de prévention et de lutte contre la toxicomanie, les mesures de sécurité routière, les dispositifs d'accès au droit (Maisons de justice et du droit, points d'accès au droit) ou encore les opérations « Ville, vie, vacances ».

Pour ce qui concerne la politique gouvernementale, ne nous y trompons pas, il s'agit pour l'Etat de cofinancer l'installation de dispositifs qui seront ensuite à la charge exclusive des collectivités territoriales. Et ce, dans un contexte de réduction des effectifs de la police et de la gendarmerie nationale, que les communes compensent de plus en plus par l'embauche de policiers municipaux.

Le cas de la vidéo protection ne constitue-t-il pas ainsi, un véritable transfert de charges ?

## 2. L'efficacité relative de la vidéo surveillance

L'effet et l'efficacité réelle de la vidéos surveillance sont difficiles à établir. En principe, elle ne devrait modifier en rien le comportement de ceux qui n'ont « rien à se reprocher ». Quant à ceux qui sont responsables d'incivilités, il est communément admis que les systèmes sont soit inefficaces soit générateurs d'un déplacement des pratiques ou des comportements indésirables vers des lieux non vidéo surveillés.

Dans tous les cas, **l'effet dissuasif** – qui sert pourtant de justification à l'installation de la vidéo surveillance – **ne serait pas clairement établi**, alors que le rôle répressif de la vidéo surveillance (poursuite d'infractions) tend à être largement médiatisé.

De même, les effets des caméras de surveillance sur la criminalité et sur son corollaire, la peur du crime, sont incertains. La police nationale est elle-même aussi dubitative. Pour elle, la vidéo surveillance n'est utile que si les images sont enregistrées et si les agressions constatées génèrent une intervention de police dans les secondes qui suivent le délit.

Par contre, des événements récents sont venus le confirmer à Grenoble même, en milieu fermé, dans le cas des transports en commun, le tram par exemple, l'effet positif du dispositif de vidéo surveillance semble plus efficace.

## 3. Le coût de la vidéo surveillance en rapport aux moyens de prévention à mettre en œuvre

Si les évaluations montrent que l'impact durable, tant préventif que répressif, de la vidéo surveillance dans l'espace public est très faible, il ne devient pas véritablement dérisoire lorsque l'on s'interroge sur son coût pour une collectivité locale ?

En effet, la vidéo surveillance coûte cher, bien plus que ne le laissent supposer les chiffres généralement avancés par le marketing de ce commerce, à savoir le coût d'investissement, d'installation du système des caméras, des fils et des écrans et les coûts d'entretien de ce dispositif.

Pour l'ensemble de ces éléments notre groupe exprime **une position très réservée** sur le développement de la vidéo surveillance à Grenoble. Au-delà de ses doutes sur son efficacité et son impact, il partage avec la majorité municipale, la mise en œuvre à titre expérimental, d'un dispositif restreint et réaffirme l'urgente nécessité de bien l'encadrer et de l'évaluer.

C'est pourquoi, dans le cadre de la politique d'évaluation, nous souhaitons la création d'une commission ad hoc afin d'évaluer ce dispositif et selon les conclusions, adapter ou arrêter la mise en œuvre de ce dispositif

En tout état de cause, l'investissement financier dans la vidéo surveillance ne pourrait être que le complément d'une véritable **politique de prévention et de solidarité**. Une politique de prévention de la petite délinquance, accompagnée de la mise en place d'une police de proximité en nombre suffisant et formée à ces missions, ainsi que le renforcement des politiques de solidarité, sociales, éducatives et culturelles.

### La création du collège d'éthique

Au moment où un développement du dispositif de vidéo surveillance est envisagé sur les 3 secteurs de la ville que sont : le Jardin de ville, le Square Lafleur et le Village Olympique, la

mise en place d'un collège d'éthique est une bonne décision et correspond à une forte demande de la population.

Cette instance de consultation sera chargée de « vérifier les conditions d'exploitation et les procédures de conservation, de communication et de destruction des données, afin de ne pas contrevenir aux principes généraux du droit ni être attentatoire aux libertés publiques et individuelles ».

L'un des premiers travaux menés par ce Collège consistera en la rédaction **d'une charte d'éthique** de la vidéo surveillance.

Nous proposons que ce texte :

- rappelle les principes auxquels l'installation et le fonctionnement des caméras doivent se conformer,
- propose à la Ville, si besoin des obligations supplémentaires en matière d'information sur la vidéosurveillance,
- et instaure en faveur des citoyens qui s'estiment victimes d'un abus de la vidéosurveillance, un droit de recours auprès du Collège.

Cette charte d'éthique pourrait être disponible dans un certain nombre de lieux publics, dans les commissariats et chez certains commerçants des quartiers équipés de caméras.

Groupe des Elus Communistes
-----------------------------

<p>CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2010</p> <p>-----</p> <p>INTERVENTION DE PATRICE VOIR</p> <p>PRESIDENT DU GROUPE COMMUNISTE</p> <p>-----</p> <p>Délibération n°46-B011</p> <p>SOLIDARITE</p> <p>CREATION DU COLLEGE D'ETHIQUE DE LA VIDEOSURVEILLANCE DES ESPACES PUBLICS</p>
--

Monsieur le Maire,

Cher(e)s collègues,

Bien sûr, notre groupe ne s'opposera pas à la mise en place d'un collège d'éthique dont le rôle sera de veiller, c'est la moindre des choses, aux principes généraux du droit mais aussi aux libertés publiques et individuelles. Même si la création de ce collège ne suffit pas à lever nos réserves, nos craintes et nos interrogations, nous y participerons en tant que membres de droit comme prévu dans cette délibération. Nous comptons y prendre toute notre place, nous continuerons à porter des propositions telles que le contrôle exclusif de la CNIL, la déclaration d'existence des installations dans le sens d'un maximum de transparence, l'interdiction des logiciels permettant d'étudier les comportements, l'interdiction des mobiles et des drones et nous veillerons tout particulièrement à une bonne information légale de la population grenobloise quant à l'implantation des caméras, tout comme à ce que cette vidéosurveillance, si elle devait se développer, ait en premier lieu un caractère dissuasif.

Mais vous connaissez nos réserves concernant l'installation de vidéosurveillance. La création de ce collège se pose parce que la Ville souhaite expérimenter la vidéosurveillance sur la voie publique.

Et nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas favorables à l'installation de caméras sur la voie publique dans la mesure où nous savons que, bien loin de protéger la population, elle est surtout, pour le gouvernement, un outil supplémentaire de sa politique du "tout sécuritaire" qui cherche à développer tous les instruments disponibles de fichage, de traçage, de flicage et de contrôle social. L'objectif est de tripler dans l'hexagone le nombre de caméras observant directement la voie publique d'ici 2011. Cet emballement, au-delà des questions éthiques qu'il peut susciter, pose une question simple : qui regardera concrètement les images que toutes ces caméras vont produire en masse ? Comment les délits filmés en direct pourront-ils être visionnés et analysés en temps réel, justifiant des interventions ? Sous quelle autorité ? La commune ? La police nationale ? La gendarmerie ? La réponse à cette question est simple : la quasi-totalité des images enregistrées ne seront jamais visionnées... comme le précise une enquête de *Sciences et Vie* d'avril 2010.

Alors des caméras dans quel objectif ? Pour la sécurité ? Pour séduire un certain électorat ? Ou plus sûrement pour engraisser le marché : Quelle aubaine pour les fournisseurs et les installateurs ...

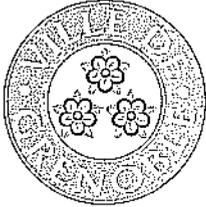
Les enquêtes sur la vidéosurveillance, exclusivement britanniques, sont pour le moins mitigées sur l'efficacité de cet outil. Elles montrent que dans les lieux fermés, bâtiments ou parkings grillagés et gardés, la vidéosurveillance peut être efficace pour la protection des biens. En revanche, sur la voie publique et notamment concernant les agressions de personnes, elles ne démontrent aucune efficacité. Or, c'est pour lutter contre ces derniers faits que l'on justifie la prolifération de vidéosurveillance sur la voie publique et que l'on s'appuie sur l'exploitation opportune d'actes de violence inadmissibles. Ceci, afin d'entretenir

une psychose et de valider cette orientation sécuritaire comme si nous avions quitté l'âge d'or de la sécurité pour nous enfoncer dans les catacombes de la délinquance. Or, les statistiques démentent ce dogme et Grenoble n'est pas Chicago. Rien à voir avec l'insécurité à Paris au 18<sup>ème</sup> siècle qui pourtant, heureusement, n'a pas empêché la Révolution de 1789.

L'aspiration à vivre en paix et en sécurité est légitime mais encore faut-il s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité. C'est cette société brutale, inhumaine dont la seule finalité est le profit et l'enrichissement de quelques uns, qui engendre misère, précarité, individualisme, désespérance, et qui est à l'origine de la violence qui nous préoccupe aujourd'hui. La fuite en avant dans le "tout sécuritaire" ne fera qu'alimenter l'engrenage de cette dernière.

Nous sommes interpellés par les Grenoblois exaspérés par les regroupements dans les espaces publics ainsi que par tout ce qui relève de l'économie souterraine. Les élus, que nous sommes, ne peuvent pas rester sourds à ces angoisses et plaintes. Sur ces questions, la présence humaine : travailleurs sociaux, redéploiement d'une police de proximité, services publics, îlotiers..., a démontré son efficacité. Ce sont ces choix là que nous faisons même si la Ville, en la matière, ne peut pas et ne doit pas être le seul acteur. Ces questions là devraient être débattues avec la population.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point le jour où se posera la question de l'expérimentation. Vous l'avez compris; notre participation à un collège d'éthique ne cautionne, en aucun cas, le déploiement de la vidéosurveillance et nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.



## Conseil Municipal du 17 mai 2010

OPPOSITION MUNICIPALE

### INTERVENTION

#### Délibération n° 46 – B 011 Ethique et Vidéo Surveillance

présentée par Pascale MODELSKI  
au nom du groupe UMP, Majorité Présidentielle, Divers Droite et Société Civile

La sécurité dans notre ville doit être préservée.

Les événements les plus récents démontrent que le sujet est malheureusement d'actualité.

Il relève de la responsabilité des élus de participer à la restauration de la sécurité qui est remise en cause dans la vie quotidienne des grenobloises et des grenoblois.

#### Un sujet qui dépasse les clivages et les appartenances politiques :

Le sujet s'inscrit dans l'instauration d'une politique globale qui ne peut être tributaire des vocations partisans.

La sécurité n'est pas une question de droite ou de gauche : elle est une question de responsabilité politique.

C'est pourquoi je n'envisage pas de participer à l'élaboration de projets qui seraient le prétexte à de vaines querelles opposant la majorité et l'opposition.

J'entends apporter une contribution indépendante des polémiques.

Ceci suppose un préalable : nous devons concevoir notre responsabilité d'élus locaux aux côtés de la responsabilité de l'Etat et du Gouvernement.

Il ne serait pas raisonnable selon moi de soutenir que le Conseil municipal devrait se substituer à je ne sais quelles carences des pouvoirs publics : la sécurité est une l'affaire de tous où chacun doit œuvrer.

Ainsi notamment, nous savons que la création d'un réseau de vidéo surveillance dans une ville relève à ce jour de la responsabilité de ses élus.

Tel est notre sujet.

#### Un sujet qui suppose une connaissance des origines de la violence :

Personne ne peut nier que la violence qui se manifeste résulte de nombreux facteurs dans un espace de responsabilités partagées.

La politique de l'aménagement urbain est en question.

La politique de la formation professionnelle, celle de l'école, celle du soutien aux associations sont évidemment en cause.

Nous devons concevoir les origines de la violence pour tenter d'en éradiquer les flux.

Ainsi la création d'un réseau de vidéo surveillance ne peut constituer un projet en soi : il doit s'intégrer dans une politique globale que j'appelle de mes vœux.

Il doit en particulier procéder d'une vraie connaissance, sans renvoyer constamment l'analyse de la situation à d'autres responsabilités que les nôtres.

Il doit surtout procéder d'une volonté clairement affirmée de lutter contre la violence et par conséquent de reconnaître simplement que le phénomène s'amplifie de manière inacceptable.

Nous ne pourrons jamais justifier une action ou une inaction sur des événements survenus qui seraient de nature à des communications démagogiques.

Notre action doit donc être solidaire des citoyens de notre ville, et d'elle seule.

C'est ici que nous trouvons une légitimité dans notre travail à venir.

### **Un sujet qui impose une éthique :**

La création d'un réseau de vidéo surveillance ne constitue pas une démarche anodine.

Elle constitue une approche nouvelle de la liberté fondamentale d'aller et venir pour tout un chacun.

Complétant les dispositifs qui existent dans les parkings, les établissements bancaires, les tramways, ce dispositif est de nature à contrôler le déplacement et les agissements de tous.

Un tel réseau conduira non seulement à ce résultat mais il confie instantanément une grande responsabilité à ceux qui ont la charge de son élaboration, de son exploitation et de la conservation des observations qui en résultent.

Ainsi devons-nous garantir à nos concitoyens que le contrôle de leurs déplacements et de ce qu'il en advient est réservé, évidemment à la sphère publique et naturellement aux situations de violence qu'il a charge d'observer et à elles seules.

Il ne doit pas exister de conflit entre la liberté fondamentale de chacun et l'impératif de sécurité pour chacun.

Les membres de la commission d'éthique devront avec le plus grand scrupule, émettre des propositions qui garantiront ces deux impératifs.

Il s'agira de concevoir la localisation du réseau de manière rigoureuse, qui permette de compléter les réseaux privés, sans risque de débordements inutiles et irrespectueux des droits de chacun.

Il s'agira de structurer un réseau en pleine concertation avec les acteurs économiques et sociaux de la ville, de manière à associer le plus grand nombre à l'instauration de ce projet.

Il s'agira sans doute de prévoir la formation stricte des agents chargés d'observer, de contrôler et conserver les données produites par le réseau.

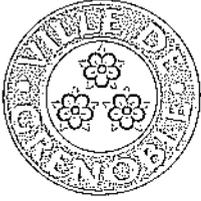
Il s'agira enfin de manifester une exigence rigoureuse des conditions d'utilisation de ce réseau.

Le sujet n'est pas sans risque pour les libertés.

Il est probablement indispensable pour concourir à la sécurisation de notre ville.

Il suppose une rigueur sans faille à laquelle je suis, par mon métier et par mes convictions, particulièrement attachée.

**ADDITIF AU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 AVRIL 2010  
INTERVENTIONS**



**GROUPE ÉCOLOGIE & SOLIDARITÉ**  
**ÉluEs Verts, ADES, Alternatifs**

**Conseil Municipal du 26 avril 2010**

**Délibération 1-B 001 LOGEMENT**  
**Mobilisation du parc privé - Définition de l'aide de la ville**  
**de Grenoble dans le cadre du dispositif LOCA++ -**  
**Adoption de la convention cadre Ville de**  
**Grenoble/gestionnaires locatifs.**

**Intervention de Gwendoline Delbos-Corfield**

Nous sommes évidemment très sensibles au dispositif LOCA++ et aux conventionnements opérants qu'il incite entre des propriétaires et les collectivités pour des loyers modérés dans le privé. En luttant contre l'absurdité choquante des logements vacants et en cadrant les loyers excessifs, cette mesure est véritablement à saluer. Initiée et expérimentée par "Un toit pour tous", cette innovation tente de remédier, à sa petite échelle, à un problème extrêmement préoccupant qui touche particulièrement l'agglomération grenobloise : le problème du logement.

Nous considérons que tous ici connaissent les problèmes énormes de mal logement en France et à Grenoble qui recouvrent 2 réalités aussi sordides l'une que l'autre : logements gravement inadaptés ou insalubres, et pas de logement du tout pour certaines familles ou personnes isolées.

Le nombre de logements vacants partout en France face aux besoins immenses est d'autant plus scandaleux. Or, le droit au logement opposable, tel qu'il a été voté, devrait obliger notre société, à travers des lois, à louer des logements vacants à des personnes qui n'en ont pas. En utilisant notamment la possibilité de réquisition. Les préfets n'utilisent pas cette opportunité du droit, et quand ils ont le courage de le faire, la justice trouve toujours un argument pour revenir sur cette décision. Or, une des issues claires au problème de logement passe nécessairement par la réquisition des logements vacants. Et ce n'est pas une gauchiste radicale passionaria khmer verte qui le préconise. C'est un député UMP des Yvelines, ancien maire de Versailles, à qui a été confiée, il y a deux ans, par le gouvernement, une mission sur le logement et l'hébergement d'urgence.

[...]

Il s'agit de Monsieur Etienne Pinte. Il explique que la réquisition est une arme efficace contre le problème des logements vacants dans cette situation de crise du logement, comparable à celle de 1954. Nous pouvons tous penser –et Monsieur Destot a l'air aussi de le penser– que c'est un monsieur très bien sous tous rapports, qui allie à la fois pragmatisme et sérieux.

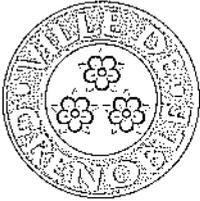
[...]

Il n'y a rien d'étonnant à cela. Tous ceux qui prennent le dossier du logement à bras le corps et tentent de remédier à ce scandale de nos sociétés modernes qui ne permettent pas à tous de se loger décemment, tous savent que les solutions doivent être fortes, courageuses et de fond.

Nous pouvons logiquement penser que Monsieur Pinte n'arrivera pas à se faire entendre par ce gouvernement qui privilégie constamment la construction de logements privés sans encadrement des loyers (notamment le dispositif SCPELLIER) et ce gouvernement qui ne promeut pas suffisamment la construction de PLAI, dont il est, lui, maître du nombre ; PLAI qui sont pourtant les seuls logements sociaux aux loyers véritablement accessibles pour tous les demandeurs. Les collectivités locales, de gauche et écologistes, principalement, font un gros effort de construction de logement social, mais la vraie réponse viendra d'une prise en charge globale et ambitieuse de l'Etat. L'alternative positive proposée par le système LOCA++ permet de satisfaire besoin de logements et difficultés rencontrées par les petits propriétaires. C'est un dispositif utile parmi d'autres, mais qui ne remplacera pas une véritable politique du logement pour le 21ème siècle.

Au niveau de cette délibération elle-même, nous aurions deux questions. Au niveau du conventionnement Métro –et pas ce qui nous est proposé ici au niveau de la Ville de Grenoble- au niveau du conventionnement Métro, quelles garanties sur les 6 ans puisque l'aide est donnée au début et en une seule fois ?

Et d'autre part, vous avez parlé d'information Madame Vuillat, quelles véritables informations pour convaincre, et peut-être ainsi espérer augmenter le nombre par an au cours de l'expérimentation, parce que 50 par an est encore peu ? LOCA++ par exemple n'a pas été très connu dans les mois de l'expérimentation par "Un toit pour tous"...



**GROUPE ÉCOLOGIE & SOLIDARITE**  
**ÉluEs Verts, ADES, Alternatifs**

**Conseil Municipal du 26 avril 2010**

**Délibération 5-B 009 SOLIDARITE**  
**PREVENTION SECURITE : Convention générale relative**  
**au soutien de la Ville de Grenoble à l'AREPI - Avenant à**  
**la convention de mise à disposition gratuite d'un**  
**ensemble de terrain et maison d'habitation situé 1, rue**  
**Emile Zola à l'Association Régionale pour l'Insertion**  
**(AREPI)**

**Intervention de Marina Girod de l'Ain**

Juste une question sur la localisation puisqu'il s'agit de la rue Zola. Il y a près de 2 ans, avait été évacué rue Pascal des appartements qui étaient occupés par des jeunes occupants destinés a priori pour l'AREPI. Ces locaux sont toujours vides. Quelle est la destination des locaux qui avaient été libérés pour l'AREPI ?



**GROUPE ÉCOLOGIE & SOLIDARITE**  
**ÉluEs Verts, ADES, Alternatifs**

**Conseil Municipal du 26 avril 2010**

**Délibération 8-C 012 AFFAIRES CULTURELLES**  
**Musée de Grenoble - Mise en place du Club des mécènes.**  
**Convention entre les mécènes et la Ville de Grenoble .**

**Intervention de Gwendoline Delbos-Corfield**

Notre groupe n'est pas opposé par principe au mécénat. Les Etats ou les collectivités peuvent être des censeurs efficaces, conservateurs ou arbitraires. Une mixité des fonds culturels, avec un apport relatif de mécènes, peut permettre une pluralité des regards sur la culture. Si cet investissement privé ne se fait pas au détriment de la continuité du service public de la culture que l'Etat et les collectivités doivent continuer à assumer. Et ce n'est pas le cas actuellement pour l'Etat qui n'est pas à la hauteur.

Pour cette délibération-ci, tout appel au mécénat doit être très fermement et précisément cadré. Juste sur cette convention du club des mécènes, elle ne nous semble pas toujours suffisamment claire. Ainsi, les contreparties sont-elles toutes justifiées ? Dans le cadre de certaines conventions -"grand mécène", membre fondateur, membre partenaire- il y a donc la mise à disposition d'espaces et la possibilité d'organiser 3 événements dans les espaces du Musée, par exemple pour « grand mécène », ou dans l'auditorium du Musée. Alors, la question a été posée par Monsieur Kuntz en commission - et comme il n'est pas le seul commis aux répétitions, Monsieur Motte, et que la réponse n'a pas été satisfaisante en Commission - je suis en charge de la faire revenir dans le débat. Les frais de fonctionnement liés à l'organisation de ces événements seront-ils malgré tout pris en charge en partie par les mécènes, même s'ils ont la gratuité de la location ? ou la Ville leur offre-t-elle en plus les frais de fonctionnement - notamment de gardiennage et ce genre-là de chose - ce qui rendrait leur mécénat un petit moins généreux, pour le moins ?



**GROUPE ÉCOLOGIE & SOLIDARITE**  
**ÉluEs Verts, ADES, Alternatifs**

**Conseil Municipal du 26 avril 2010**

**Délibération 21-A 009 URBANISME AMENAGEMENT**  
**Accord de la ville de Grenoble pour la cession de droits à**  
**construire sur la ZAC de Bonne par la SEM SAGES.**

**Intervention de Gwendoline Delbos-Corfield**

C'est un peu l'ironie de ce Conseil Municipal. Nous étudions, en première délibération, le dispositif LOCA++ qui s'inscrit dans le contexte d'une grave crise du logement et là, il nous est proposé que la Ville de Grenoble cède ses droits à construire sur le pavillon Nord pour l'installation d'un restaurant gastronomique. Alors, on peut s'interroger si, dans le contexte d'une ville où la difficulté à trouver du terrain pour construire quoi que ce soit est connue, et où l'environnement est contraint : est-ce que c'est véritablement le rôle de la Ville, même si c'est à travers son aménageur, d'aider à l'installation d'un restaurant gastronomique ? ou il y a quelques mois d'un hôtel 4 étoiles ? On peut s'interroger aussi sur les tarifs pratiqués -150m<sup>2</sup> pour 185 380€ hors taxes- et on peut se demander s'il n'y avait pas une destination plus intéressante pour ce pavillon Nord sur la ZAC De Bonne.



**GROUPE ÉCOLOGIE & SOLIDARITE**  
**ÉluEs Verts, ADES, Alternatifs**

**Conseil Municipal du 26 avril 2010**

**Délibération 32-D 014 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE -  
 INNOVATION**

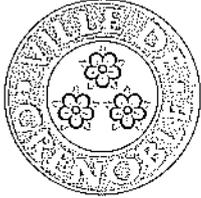
**Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône Alpes CLARA -  
 Signature de l'avenant n°1 à la convention d'application  
 entre le Département de l'Isère, Grenoble Alpes  
 Métropole, la Ville de Grenoble et Floralis relative au  
 projet Nanobiop.**

**Intervention d'Olivier Bertrand**

A l'occasion de cette délibération, il nous semblerait utile de soulever un gros problème. Après vérification, il apparaît que nous sommes la seule commune, la seule, à financer CLARA alors que, rappelons-le, CLARA est un pôle d'innovation lyonnais.

A Lyon, en toute logique, la Ville ne participe pas au financement puisque la compétence économie et innovation a été transférée au Grand Lyon. Nous avons-nous aussi bien sur transféré ces compétences à la Métro mais nous sommes la seule Ville qui continue à financer les pôles dans leur ensemble, et donc CLARA en particulier, ce qui fait que les Grenoblois financent les pôles de compétitivité via la Ville et via la Métro. C'est un cas unique.

Je rappelle que vous avez inscrit 3 000 000€ pour le financement des pôles de compétitivité au Budget Primitif. La Ville de Grenoble supporte déjà des fortes charges dites de centralité –on en a un peu débattu dans la délibération précédente. Nous ne trouvons pas admissible que les Grenoblois, en plus des charges de centralité, soient obligés de supporter un financement d'exception à des projets déjà largement soutenus. Nous le savons tous, l'argent public se fait rare. Je ne reviendrai pas sur toutes les politiques qui ont besoin d'être mieux soutenues par la Ville. Faire de la politique, c'est faire des choix. Il nous semble ici qu'il ne s'agit pas d'un bon choix.



**GROUPE ÉCOLOGIE & SOLIDARITÉ**  
**ÉluEs Verts, ADES, Alternatifs**

**Conseil Municipal du 26 avril 2010**

**Délibération 41-E 001 FINANCES**  
**Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants**

**Intervention d'Olivier Bertrand**

Monsieur le Maire, des demandes de votes séparés pour le CEA, pour FLORALIS, MAGISCOM, Palais des Sports et Réseau CURRIE s'il vous plaît.